

Juin 2018

Guillestrois-Querras

Communauté de communes

Travaux de protection du hameau de Ste Marie (commune de Vars) contre les crues du torrent du Chagnon : aménagement d'un chenal

Avant-Projet modifié



Agence RTM des Alpes du Sud, Service RTM des Hautes-Alpes



SUIVI DOCUMENTAIRE

Historique de la publication

Version

Date du rapport | 2

21 juin 2018

Auteur du rapport

Bernard LAGET, ingénieur spécialisé

Service

ONF, service RTM des Hautes-Alpes

Commentaires

Contrôles

Approbation

Nom – Prénom

Vincent SEGEL

Entité et Fonction

Chef du service RTM des Hautes-Alpes

Date

22 juin 2018

Signature

Interlocuteur

Nom – Prénom

Bernard LAGET

Entité et Fonction

Ingénieur spécialisé, ONF-RTM 05

Coordonnées

04.92.53.19.65

bernard.laget@onf.fr

Sommaire

1	CON	CONTEXTE ET OBJECTIFS		
2	RAPPEL DES RESULTATS DES MODELISATIONS HYDRAULIQUES DE L'AMC			
	2.1	GENERALITES	7	
	2.2	RESULTATS DES SIMULATIONS EN SITUATION PROJETEE	8	
	2.2.1	CRUE CENTENNALE DU CHAGNON	8	
	2.2.2	Crue trentennale du Chagnon	9	
	2.2.3	Crue decennale du Chagnon	10	
3	PRES	ENTATION DU PRINCIPE DES TRAVAUX	11	
	3.1	PRINCIPE DE L'AMENAGEMENT		
	3.2	CHENAL ENTRE L'APEX DU CONE ET LE CHAGNE		
	3.2.1	REAMENAGEMENT DU CHENAL		
	3.2.2	CONFORTEMENT DU CHENAL		
	3.2.2.1	REPRISE EN SOUS-ŒUVRE DE LA DIGUE		
	3.2.2.2	REHAUSSE DE LA DIGUE EXISTANTE		
	3.3			
4	DISP	OSITIONS CONSTRUCTIVES POUR LE CHENAL		
	4.1	SECTEUR DE LA DECHETTERIE : DE L'APEX DU CONE JUSQU'AUX PROFILS P'3/P'4		
	4.2	SECTEUR DE LA SURELEVATION EN GABIONS : DES PROFILS P'3/P'4 JUSQU'AU PROFIL P'7 (INCHANGE PAR RAPPORT		
		IITIAL)		
	4.3	SECTEUR DU PARKING: DE P'7 A P'10 (INCHANGE PAR RAPPORT AU PROJET INITIAL)		
	4.4 RAPPORT	AU PROJET INITIAL)		
	4.5	ENTONNEMENT PROGRESSIF EN ENROCHEMENTS BETONNES - RECONSTRUCTION DU PONT (INCHANGE PAR RAPPORT		
	PROJET IN	IITIAL)	18	
	4.6	TRAVAUX ET PRESTATIONS DIVERSES	19	
	4.6.1	DEPLACEMENT DE RESEAUX DIVERS		
	4.6.2	REPRISE DES DEFAUTS CONSTATES SUR LA DIGUE ACTUELLE	19	
	4.6.3	PASSERELLE		
	4.6.4	ESSAIS PREALABLES A LA RECEPTION DES TRAVAUX		
	4.6.4.1	BETON		
	4.6.4.2	Remblais		
5	DECC	MPOSITION EN TRANCHES FONCTIONNELLES	21	
6	ESTIN	MATION DES TRAVAUX	23	
7	ETUD	ES COMPLEMENTAIRES	27	
	7.1	ETUDE GEOTECHNIQUE COMPLEMENTAIRE	27	
	7.2	ETUDE DE CALCUL BETON ARME	27	
8	DEM	ARCHES ADMINISTRATIVES PREALABLES	28	
	8.1	RESEAUX DIVERS	28	
	8.2	COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE		
	8.3	FONCIER		
	8.4	PROCEDURES RELATIVES A LA LOI SUR L'EAU		
	8.5	PROCEDURE RELATIVE AU SYSTEME D'ENDIGUEMENT		
	8.6	PROCEDURES RELATIVES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT		
	8.7 Ann	PROCEDURES RELATIVES AU DEFRICHEMENT		
		exe 1		
	Ann	exe 2	39	

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Chef-lieu de Vars est construit sur le cône de déjection du torrent du Chagnon, qui conflue en amont du village avec le Chagne. Les apports solides du Chagnon sont considérables (estimés à près de 130 000 m3 en crue centennale) et conduisent à des débordements et des engravements massifs lors des fortes crues, comme ce fut le cas en 1856 et en 1957.

Malgré les endiguements construits sur le cône depuis ces événements et l'effort important de correction torrentielle, entrepris et poursuivi par l'Etat dans la Division Domaniale qui surplombe Ste Marie, le risque d'un débordement massif sur le cône ne peut être écarté, notamment lors de crues particulièrement longues liées aux phénomènes de retour d'Est.

Consciente de ce risque, la commune de Vars a fait réaliser une étude hydraulique en octobre 2006 par le bureau ETRM pour mieux appréhender les phénomènes (et notamment simuler l'évolution des lits durant la crue) et pour proposer des principes d'aménagement afin de réduire ce risque.

Trois scénarios dont la période de retour est approximativement centennale ont ainsi été simulés sur modèle numérique (avec concomitance de crues centennales et/ou décennales selon le cas du Chagne et du Chagnon).

Les simulations ainsi réalisées conduisent aux résultats suivants :

- La section du lit est trop réduite par rapport aux débits liquides sur l'ensemble du linéaire, particulièrement sur le Chagne en aval de la confluence, à cause de l'avancée du glissement du Ruinas. Même en l'absence d'engravement, le débordement serait observé, pour le débit centennal, sur la partie basse du cône de déjection du Chagnon et sur le Chagne en aval du confluent
- Les dépôts sont causés par les apports du Chagnon. En effet, plus les apports du Chagne sont importants et moins les dépôts sont marqués. Le débordement serait massif en dehors du lit en aval du confluent.
- Les calculs ne prennent pas en compte les risques d'obstruction par les flottants. Or, les franchissements dans la zone du télésiège, et plus encore le pont de la R.D. 902 sur le Chagnon risquent de favoriser l'obstruction par les flottants. Le débordement pourrait alors concerner tout le débit et un dépôt (avec débordement associé) se propagerait en amont de l'embâcle.

Ainsi peut-on conclure qu'une nouvelle crue centennale conduirait à des dégâts comparables à ceux des crues de 1856 ou 1957, avec un écoulement dans le centre du village et des engravements importants.

Plusieurs principes d'aménagement ont été proposés par ETRM aussi bien sur le Chagne que sur le Chagnon.

Après concertation avec la commune, il est apparu alors que la solution finalement retenue, qui paraît la plus adaptée au contexte, se concentre sur le cours aval du Chagnon.

La synthèse des aménagements retenus sur le cône de déjection du Chagnon pour réduire les dépôts a alors fait l'objet d'un **premier avant-projet du RTM, en date de juin 2013**, qui proposait les travaux suivants :

- ➤ Création d'une plage de dépôt au sommet du cône, à l'amont de la déchetterie, d'une capacité minimale de 30 000 m³, compatible avec l'espace disponible à cet endroit. La plage de dépôt ne permettra ainsi d'arrêter qu'une partie des matériaux transportés durant la crue (à peu près un quart du volume transporté en crue centennale).
 - Elle doit présenter aussi la possibilité d'arrêter les flottants, réduisant ainsi les risques d'embâcles en aval.
- Création d'un lit large et profond jusqu'au confluent avec le Chagne, afin de permettre le dépôt des matériaux tout en assurant le transit des écoulements entre la plage de dépôt et le cône de déjection.

Ces travaux imposent la reconstruction du pont de la RD 902 qui constitue aujourd'hui un obstacle majeur à l'écoulement des crues et facilite grandement les débordements.

Les travaux projetés sur ce secteur, extraits de l'étude avant-projet (RTM, 2013), ont été répartis en 4 tranches, la reconstruction du pont faisant partie de la première tranche et la plage de dépôt en amont de la troisième.

Depuis cette date, Les collectivités du bassin versant du Guil se sont engagées dans un Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI), sous l'égide de la communauté de communes du Guillestrois Queyras qui a pris la compétence en matière de **Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI)** depuis le 1er janvier 2015.

C'est dans ce contexte que la communauté de communes du Guillestrois porte les études du PAPI d'intention, et plus précisément les analyses multicritères (AMC) des travaux déposés dans le PAPI complet.

Le Parc Naturel Régional du Queyras a lui un rôle d'assistance technique auprès du maître d'ouvrage en tant qu'animateur du PAPI d'intention.

La tranche 3 de l'AVP RTM de juin 2013, portant sur la création de la plage de dépôt, n'a finalement pas été retenue par la CCGQ dans le PAPI, compte tenu du coût global des travaux et de la part importante du chiffrage que représentait cette tranche 3.

Dans le cadre de cette AMC réalisée par les bureaux d'étude HYDRATEC et ETRM, de nouvelles modélisations hydrauliques ont été conduites ; elles ont permis de caractériser plus précisément l'aléa, sur la base de scénarios différenciés traduisant les facteurs de modification des conditions d'écoulement identifiées précédemment : engravement du lit, rupture de pente, défaillance d'ouvrages, point de faiblesse au droit des premiers points de débordements,...

Les modèles mis en œuvre prennent en compte l'évolution du lit au regard des hypothèses de transport solide retenues (granulométrie, volumes solides, ...).

Le présent avant-projet modifié doit donc maintenant reprendre les résultats de ces simulations numériques effectuées sans la plage de dépôt et a pour objectifs :

- l'actualisation des caractéristiques techniques de l'avant-projet (profil coupe, métrés ...) et des impacts hydrauliques sur les aléas,
- l'actualisation des coûts estimatifs de travaux, pour les tranches 1,2 et 4 jusqu'à la confluence du Chagne,
- l'établissement des plans de travaux (stade AVP) modifiés et calés sur le fond cadastral en vigueur,
- l'actualisation des démarches réglementaires applicables à ce projet révisé.

2 RAPPEL DES RESULTATS DES MODELISATIONS HYDRAULIQUES DE L'AMC

2.1 GENERALITES

Les crues simulées dans l'analyse multicritères sont détaillées ci-après.

- crue 10 ans : crue de période de retour de 10 ans sur le Chagnon et le Chagne,
- crue 30 ans : crue de période de retour de 30 ans sur le Chagnon et de 10 ans sur le Chagne,
- crue 100 ans : crue de période de retour de 100 ans sur le Chagnon et de 10 ans sur le Chagne.

Les concomitances de crues retenues correspondent ainsi à des situations plutôt défavorables au regard des impacts des apports solides du Chagnon sur l'évolution du fond du lit du Chagne en aval de la confluence.

	Crue 10 ans		Crue 30 ans		Crue 100 ans	
	Débit liquide	Volume solide	Débit liquide	Volume solide	Débit liquide	Volume solide
Chagnon	17 m³/s	16.10³m³	34 m³/s	71.10 ³ m ³	55 m³/s	130.10 ³ m ³
Chagne amont Chagnon	23 m³/s	1.3.10³m³	crue 10 ans Chagne		crue 10 ar	ns Chagne

Tableau 1 : synthèse des hypothèses débits liquides et solides retenues pour les simulations numériques – source AMC Chagnon – Février 2017-Hydratec

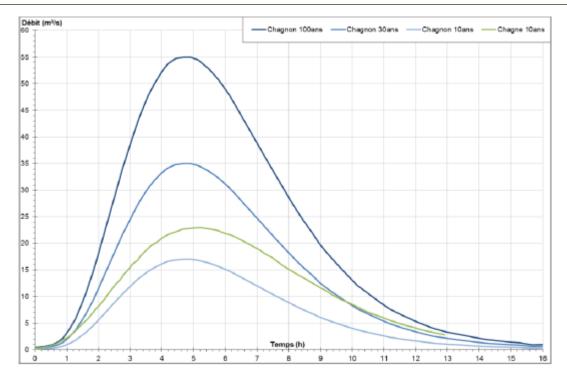


fig. 1 : Hydrogrammes liquides retenus - - source AMC Chagnon - Février 2017-Hydratec

Les simulations ont été réalisées à fond fixe sans débit solide en considérant un fond rehaussé correspondant à l'engravement maximal du lit durant la crue. Ce fond rehaussé est calculé par ETRM en considérant les apports solides et les capacités de transport du Chagne et du Chagnon, sur la base des hypothèses présentées précédemment et des outils de modélisation de l'évolution des fonds exploités dans le cadre des études antérieures.

La modélisation hydraulique a ensuite été réalisée à l'aide du logiciel Hydrariv, développé par le bureau Hydratec.

2.2 RESULTATS DES SIMULATIONS EN SITUATION PROJETEE

En situation projetée, la plage de dépôt n'est donc plus construite en amont, le chenal aval est recalibré et sa digue est confortée et surélevée selon les dispositions constructives de l'avant-projet initial de juin 2013 : il s'agit du profil noté « Digue Chagnon rive droite PRO » sur les figures ci-dessous. Il a alors été considéré qu'elle résiste aux sollicitations hydrauliques y compris pour la crue 100 ans malgré les surverses.

2.2.1 Crue centennale du Chagnon

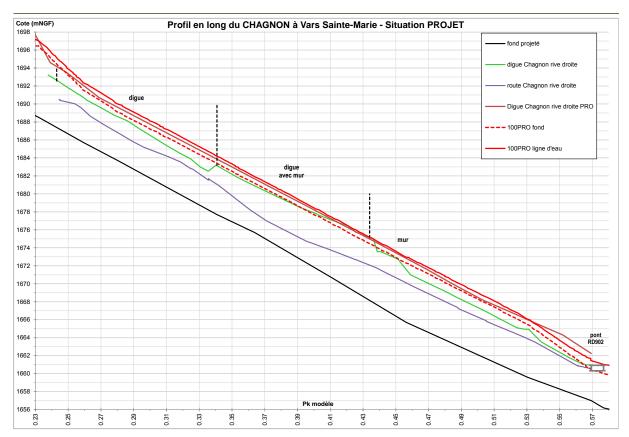


fig. 2 : résultats des simulations pour la crue centennale - – source AMC Chagnon – Février 2017-Hydratec

La **crue centennale** est débordante sur le Chagnon sur tout le linéaire endigué jusque 40 m en amont du pont de la RD902. Elle est également débordante en rive droite du Chagne jusqu'au niveau des tennis. La dynamique des inondations est similaire à la situation actuelle avec deux axes préférentiels d'écoulements :

- le chemin de la reculas depuis la déchetterie, puis la rue de la poste et la rue du pied de ville dans la continuité,
- la route en rive droite au droit et en aval du pont de la RD902, puis l'ensemble de la zone entre le Chagne et la rue Dominique jusqu'au terrain de tennis et ensuite la route du Chagne dans la continuité.

La quasi-totalité de la zone urbanisée de Sainte-Marie est inondée avec des hauteurs d'eau globalement inférieures à 0.5m mais plus élevées entre 0.5 et 1m dans les axes préférentiels d'écoulements.

Les vitesses d'écoulements sont supérieures à 3 m/s dans les axes préférentiels d'écoulements et y atteignent plus de 6 m/s.

2.2.2 Crue trentennale du Chagnon

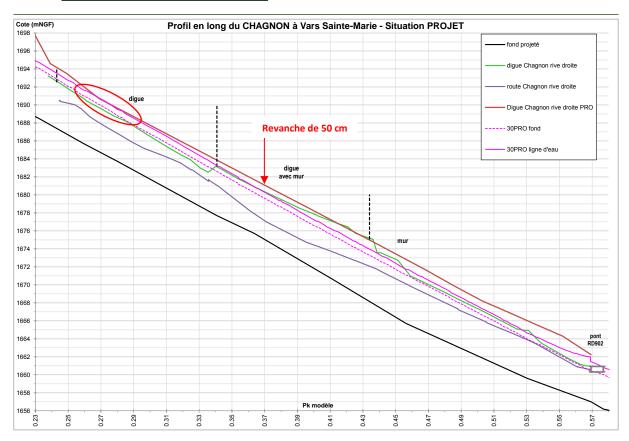


fig. 3 : résultats des simulations pour la crue trentennale - - source AMC Chagnon - Février 2017-Hydratec

La crue trentennale est localement débordante en rive droite du Chagnon au droit du pont de la RD902. Les débordements restent localisés sur la route et ne se propagent pas plus en aval.

Notons cependant que la ligne d'eau affleure la crête de digue sur environ 30 ml sur l'extrémité amont du tronçon endigué, au droit de la déchetterie.

2.2.3 Crue décennale du Chagnon

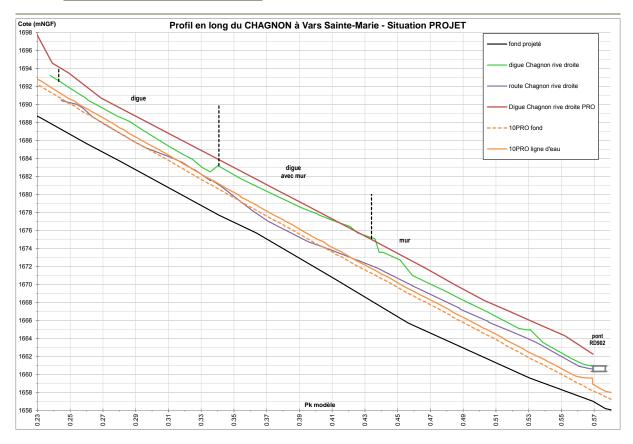


fig. 4 : résultats des simulations pour la crue décennale - – source AMC Chagnon – Février 2017-Hydratec

La crue décennale n'est pas débordante en situation projetée sur tout le linéaire modélisé.

CONCLUSION: Les aménagements mis en œuvre dans le cadre de l'avant-projet initial de juin 2014 permettent ainsi de contenir les écoulements dans le lit mineur jusqu'à la **crue trentennale** (débordante dans la situation actuelle), et de fiabiliser les ouvrages de protection en cas de surverse.

Cependant, cette crue trentennale apparait même en situation projetée légèrement débordante à l'amont du cône sur une trentaine de mètres, ce qui est une situation pénalisante, compte tenu des incertitudes qui demeurent sur la validité de cette simulation hydraulique pour la crue trentennale.

La crête de digue en situation projet doit donc être rehaussée à l'amont pour garder une revanche suffisante par rapport à cette ligne d'eau Q30, du même ordre de grandeur que la revanche que l'on a plus en aval : par exemple au pK 0,37 où la revanche en rive droite est de l'ordre de 50 cm.

3 PRESENTATION DU PRINCIPE DES TRAVAUX

3.1 Principe de l'Amenagement

Pour rester cohérent avec l'avant-projet initial, mais compte tenu de la suppression de la plage de dépôt, l'aménagement proposé dans cet avant-projet se décompose, de l'amont vers l'aval, en trois interventions :

- recalibrage et confortement du chenal entre l'apex du cône et la confluence avec le Chagne
- rehausse de la digue existante
- dispositif d'entonnement en amont du pont de la RD 902 et reconstruction de ce pont

3.2 CHENAL ENTRE L'APEX DU CONE ET LE CHAGNE

Le chenal aval doit répondre à deux objectifs :

- > Contenir l'écoulement en crue trentennale évidemment en tenant compte des dépôts.
- Réguler le transport solide, c'est-à-dire laminer les fluctuations du débit solide.

3.2.1 Réaménagement du chenal

Il est important de pouvoir façonner un chenal le plus large possible à l'aval, qui fasse office de zone de régulation de ces respirations aléatoires.

Même si la plage de dépôt n'est plus construite, on n'est pas à l'abri, en particulier lors de crues liquides, de forte pénurie en matériaux qu'il faut prendre en compte par des ouvrages parafouille.

Le chenal sera ainsi aménagé :

- élargissement du lit pour atteindre une largeur minimale de 12 m à la base au départ, maximum 22 m à l'extrémité du reprofilage de berge rive gauche, d'une part par curage des dépôts torrentiels dans le lit du torrent et en rive droite, d'autre part par reprofilage et recul de la berge rive gauche de quelques mètres, notamment au droit de zone de protection par gabions,
- ✓ abaissement du lit par endroits et destruction des trois seuils dont celui en aval du pont, pour
 obtenir un profil en long régulier, avec une pente de 9,6 % jusqu'à l'emplacement du restaurant,
 puis de 8 % du restaurant au confluent avec le Chagne : en particulier, la rupture de pente
 existante en partie amont du chenal sera arasée.

3.2.2 Confortement du chenal

3.2.2.1 Reprise en sous-œuvre de la digue

Les reprofilage et curage du lit conduisent, pour éviter tout risque d'affouillement, à réaliser une protection de pied en enrochements bétonnés, à la base du perré de la digue existante en rive droite, partout où ce dernier n'est pas fondé directement au toit du substratum ou sur des blocs rocheux en bon état.

De plus, en cas de pénurie en matériaux, il est proposé la construction d'un pavage du lit en enrochements secs, calé à une profondeur de 2 mètres par rapport au niveau fini du torrent dans le but de permettre un creusement exceptionnel de 2 mètres par rapport au profil d'équilibre.

3.2.2.2 Rehausse de la digue existante

Il faut tenir compte de la modélisation hydraulique réalisée dans le cadre de l'AMC par les bureaux d'études Hydratec et ETRM pour la crue trentennale, mais aussi de la pente de la route d'accès à maintenir sur la digue rive droite, pour accéder aux champs situés en amont : le profil de la nouvelle crête de digue rehaussée en rive droite du Chagnon résulte donc d'un compromis entre ces deux contraintes.

Le projet propose en conséquence une remontée techniquement raisonnable des sommets de digue en rive droite depuis le pont aval :

- jusqu'au point situé entre les profils P'3- P'4 qui correspond à la limite amont des gabions actuels : on adoptera un profil de crête de digue qui soit parallèle et décalé de 6 m partout par rapport au fond du lit projet (inchangé par rapport au projet initial),
- entre les profils P'3-P'4 jusqu'à l'apex du cône (profil P13) : rehausse supplémentaire de la digue d'au moins 0,50 m, pour arriver à une revanche de 7 m par rapport au fond du lit projet,
- en amont (profils P13 P12), la nouvelle digue se raccordera au versant à la cote 1697,20 m.

La figure suivante montre le nouveau profil de la crête de digue projetée ainsi que celui de la ligne d'eau Q30 et résume les travaux envisagés sur tout le linéaire de cette digue :

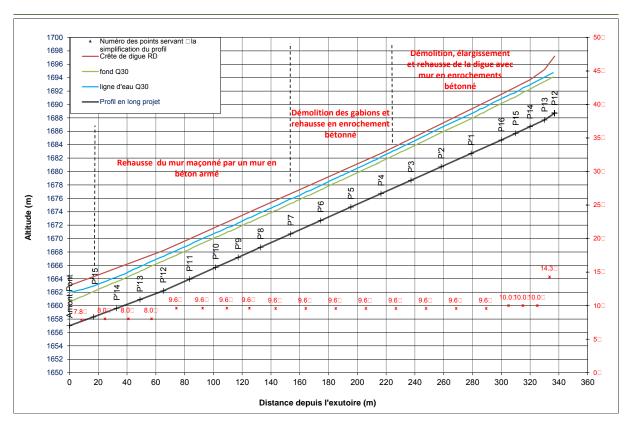


fig. 5 : profil en long de la digue rive droite projetée

3.3 ENTONNEMENT ET RECONSTRUCTION DU PONT DE LA RD 902

L'étude ETRM de 2006 a montré que ce pont constitue l'un des points les plus sensibles du secteur en raison de sa section limitée qui favorise l'obstruction par les flottants et aussi de sa configuration qui impose une confluence avec le Chagne à angle droit.

De plus, l'élargissement du lit envisagé en amont n'est pas compatible avec l'entonnement actuel du pont.

La réfection d'un confluent plus harmonieux fait donc partie des travaux proposés par le présent projet.

En rive gauche, la protection de berge actuelle au niveau du restaurant est trop avancée, elle sera refaite en retrait sous la forme d'un mur en enrochements bétonnés à très faible fruit sur l'ensemble du linéaire. Cet ouvrage permettra une transition très progressive entre un lit d'une vingtaine de mètres de largeur et le lit aval de 12 mètres de large.

Le tracé suivra le mur existant à rehausser en rive droite, sauf dans sa partie finale où la réfection du mur, toujours en enrochements bétonnés, est indispensable en suivant un tracé beaucoup plus évasé.

Un nouveau pont doit bien sûr être construit, d'une portée d'environ 13 m utiles à la base, sans pile centrale pour éviter un risque d'obstruction par les flottants et comportant une sous poutre calée le plus haut possible par rapport aux berges en amont.

La démolition et la reconstruction de ce pont et de ses culées ne sont pas chiffrées dans le présent avantprojet puisqu'ils relèvent d'une maitrise d'ouvrage du conseil départemental des Hautes-Alpes.

4 DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES POUR LE CHENAL

Le reprofilage du chenal (en aval de l'ex plage de dépôt) est représenté sur une série de 20 profils en travers : de l'amont à l'aval P12 à P16 puis P'1 à P'15. Ces profils sont représentés en *annexe* 1 du présent rapport.

4.1 Secteur de la dechetterie : de l'apex du cone jusqu'aux profils P'3/P'4

C'est ce secteur qui doit faire l'objet d'une modification par rapport à l'avant-projet initial et d'une adaptation aux dernières simulations hydrauliques.

Dans ce secteur actuellement le plus étroit, c'est à dire depuis la déchetterie jusqu'au coude du torrent (profils P13 à P'3) sur lequel le lit ne présente que 5 m de largeur à sa base, il est projeté d'élargir le lit **en adoptant une largeur au plafond minimale de 12 m** (P'1 – P'2 – P'3) et allant jusqu'à 22 m voire 29 m (P12 et P13).

Cet élargissement se fera au prix de terrassements essentiellement localisés dans le versant rive gauche, puisque la nature rocheuse des terrains autorise des pentes de berges raides en amont, puis de de plus en plus couchées en allant vers l'aval : 300 % au P15, 200 % au P1, 100 % au P3 et 50 % au P7.

De plus, un approfondissement du lit commencera à partir du profil P'1 jusqu'au profil beaucoup plus en aval P'12, au droit du restaurant, de manière à supprimer le bombement actuel dus aux deux premiers seuils qui seront supprimés et à lisser le profil en long en adoptant une pente régulière de 9,6 %.

Une piste carrossable donnant accès aux champs en amont doit être maintenue sur la digue en rive droite du torrent.

La solution la plus sûre et la moins couteuse consiste, depuis le profil P12 jusqu'à P'3 (début de la piste) à casser le perré, décaisser le remblai existant, puis à reconstruire la digue grâce à la mise en œuvre d'un mur poids en enrochement bétonné.

Ce mur doit être assis sur le substratum rocheux, la fondation sera donc calée à environ – 2 m sous le niveau du futur lit, sa largeur en base fera, en première approche, la moitié de sa hauteur totale : par exemple au P12, le mur aura une largeur en base de 5 m pour une hauteur de 10 m. Le fruit côté torrent de ce mur sera de l'ordre de 1H/2V.

De plus, il sera surmonté d'une crête dépassant de la digue sur 1 m de hauteur, largeur au sommet de 0,80 m, réalisée en maçonnerie savoyarde avec pierres prises sur place, de façon à opérer par la même occasion la rehausse mentionnée au paragraphe 3.2.2.2. Cette disposition fera aussi office de parapet de protection pour les véhicules empruntant la piste. Des pertuis de dimensions 30 cm x 30 cm seront créés dans cette rehausse du mur et régulièrement répartis pour évacuer les eaux de ruissellement côté torrent, sachant que la piste comportera un dévers de ce côté.

Celle-ci aura une pente en long variant entre 10 et 15 %, il sera nécessaire de bétonner les deux tronçons les plus pentus : à l'amont (29 ml de P12 à P14) et à l'aval (19 ml autour de P'3).

Enfin, pour préserver une largeur de piste d'au moins 5 m, la construction d'un mur de soutènement aval, côté déchetterie, apparait nécessaire : il s'agira là aussi d'un mur en enrochements bétonnés ; le linéaire concerné s'établit de P'3 à P13.

Ce mur côté val sera surmonté d'une barrière de protection : il pourra s'agir d'un garde-corps en bois (mélèze) avec poteaux en acier galvanisé sur platines à spiter, habillages bois, fixés sur une longrine béton coulée sur la crête du mur avec treillis soudé.

Ce garde-corps doit répondre à la norme NF P01-013.

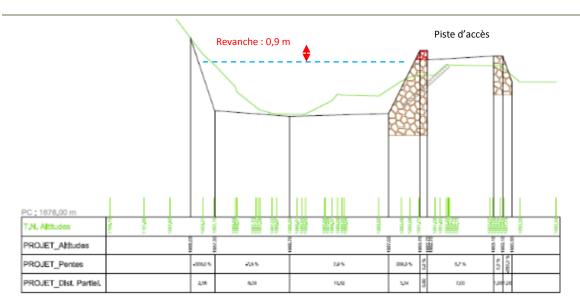


fig. 6 : profil P14 avec ligne d'eau Q30

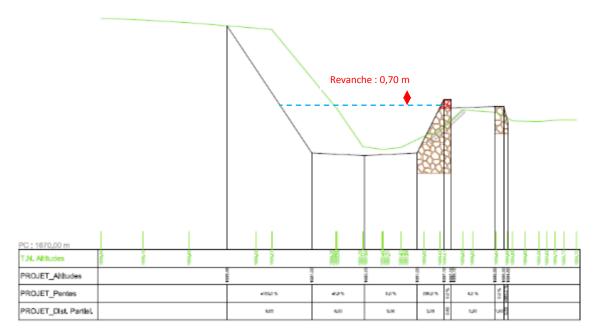


fig. 7 : profil P'2 avec ligne d'eau Q30

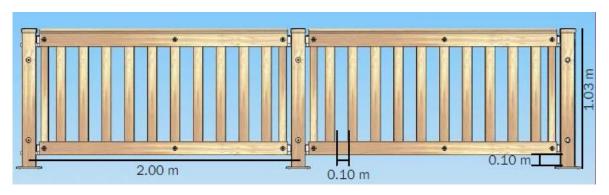


fig. 8 : schéma du garde-corps à positionner sur le mur en enrochements bétonnés côté val

4.2 SECTEUR DE LA SURELEVATION EN GABIONS : DES PROFILS P'3/P'4 JUSQU'AU PROFIL P'7 (INCHANGE PAR RAPPORT AU PROJET INITIAL)

L'élargissement et le reprofilage du chenal seront effectués comme précédemment.

La protection contre l'affouillement de la digue maçonnée - qui sera ici conservée - consistera en un **renforcement local de la fondation** : reprise en sous œuvre en enrochements bétonnés placés devant le pied du parement, inclinés à une pente de 1/1 et descendant jusqu'au niveau du rocher.

La surélévation en gabions, comme tous les ouvrages en gabions positionnés sur les cours d'eau à fort transport solide, présente une durée de vie plus courte que les ouvrages classiques en enrochements, en étant plus sensible aux chocs (flottants en particulier), elle n'est pas non plus étanche.

Dans un premier temps, elle pourrait être simplement remise en état, mais nous proposons à terme sa démolition et son remplacement par un mur poids en enrochements bétonnés et un remblai compacté du côté de la voirie.

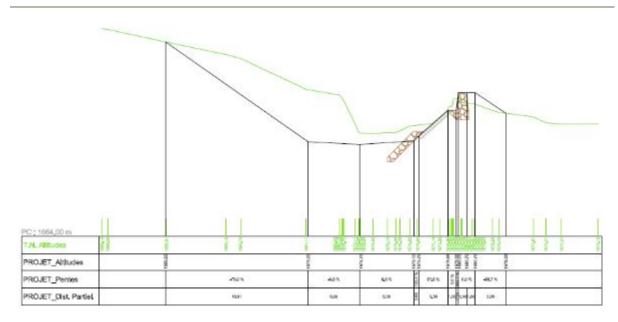


fig. 9: profil P'5

4.3 SECTEUR DU PARKING: DE P'7 A P'10 (INCHANGE PAR RAPPORT AU PROJET INITIAL)

Les travaux d'élargissement et de reprofilage du chenal ainsi que la reprise en sous œuvre de la digue maçonnée en rive droite seront identiques à la description précédente.

Appuyé sur cette protection parafouille en enrochements bétonnés, il est prévu sur ce tronçon un **pavage du lit en enrochements secs**, disposé à 2 m de profondeur sous le lit projeté et d'une épaisseur d'un mètre pour permettre la respiration du lit.

Pour éviter l'entrainement des fines soit verticalement, soit dans le sens du courant, les blocs d'enrochement seront disposés sur un filtre géotextile et des barrettes en enrochement bétonné de 2 mètres de large seront régulièrement mises en place (12 barrettes au total).

De plus, le perré incliné laissant progressivement place à un mur de soutènement subvertical en pierres maçonnées, la rehausse de la digue sera conçue différemment : on édifiera un mur en béton armé avec semelle, dont le voile sera ancré sur le mur existant et habillé, côté parking par de la maçonnerie savoyarde.

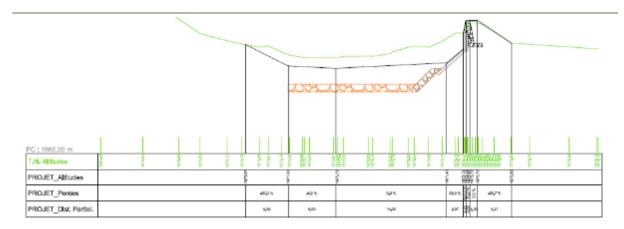


fig. 10: profil P'7

4.4 SECTEUR RESTAURANT - CAISSE DES REMONTEES MECANIQUES - HOTEL : DE P'10 JUSQU'AU CHAGNE (INCHANGE PAR RAPPORT AU PROJET INITIAL)

Le pavage du lit en enrochements secs avec les barrettes en enrochements bétonnés sera poursuivi, avec une pente décroissante sur son profil en long : 9,6 % jusqu'au P'12 puis 5,5 % pour finir en « sifflet » et venir se raccorder au fil d'eau du Chagne, au niveau du dernier seuil qui sera détruit, tout de suite en aval du pont.

Ce pavage aura une forme en « U », il sera profond de 2 m sous le lit projeté au centre mais remontera à une pente de 2/1 sur les deux berges, en venant s'appuyer en rive gauche sur le nouveau mur en enrochements bétonnés et en rive droite sur la reprise en sous œuvre de la fondation du mur existant qui sera cette fois réalisée par une paroi en béton armé quasi verticale (lit étroit) et d'une hauteur de 2 mètres.

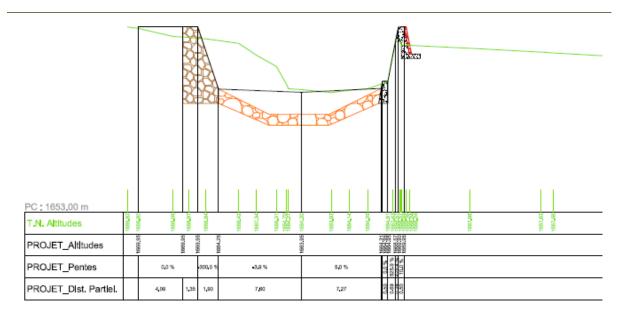


fig. 11: profil P'11

4.5 ENTONNEMENT PROGRESSIF EN ENROCHEMENTS BETONNES - RECONSTRUCTION DU PONT (INCHANGE PAR RAPPORT AU PROJET INITIAL)

L'élargissement se fera en rive gauche, en démolissant la protection de berge existante et en la reconstruisant sous la forme d'un mur poids en enrochements bétonnés de dimensions suivantes :

- Largeur à la base de 3 mètres pour respecter la valeur moyenne de 0,5 à 0,6 H,
- Largeur en crête de 1 mètre,
- Hauteur totale de 6 à 7 mètres dont 1 mètre sous le lit du torrent,
- Fruit côté torrent de 1H/3V.

La contrainte principale est liée à la proximité du bâtiment du restaurant « La cabane », au niveau des profils P'11-P'12. Etant donné la profondeur des terrassements et la faible distance (5 mètres environ) qui les sépare de la façade de ce bâtiment dont on ne connait pas à ce stade la profondeur de la fondation, nous avons prévu de recourir à un dispositif spécial de soutènement de type paroi moulée ou paroi berlinoise qui occasionne un surcoût.

Une étude géotechnique et des sondages de reconnaissance devront être réalisés pour vérifier la profondeur de la fondation et lever cette incertitude sur la technique à employer au droit de ce restaurant et sur les modalités pratiques de mises en œuvre.

Nous rappelons que l'estimation proposée ne prend pas en compte le coût de la démolition et de reconstruction du pont de la RD 902 au confluent Chagne/Chagnon.

Déblais	34 400 m³ dont 5 000 m³ en terrain rocheux
Remblai tout venant	1 100 m ³
Evacuation des déblais excédentaires	24 000 m ³
Gros béton	80 m ³
Béton vibré de structure (y compris coffrage et aciers)	470 m ³
Enrochement sec prélevé sur place	500 m ³
Enrochement sec provenant de carrière	1 400 m ³
Enrochement bétonné	6400 m ³
Maçonnerie savoyarde	200 m ³
Reconstitution de la voirie	600 m ²

Tableau 2 : estimation des principales quantités à mettre en œuvre pour l'aménagement du chenal

4.6 Travaux et prestations diverses

4.6.1 <u>Déplacement de réseaux divers</u>

Le chiffrage prend en compte le déplacement et la reprise des réseaux EDF et Télécom aériens qui se situent dans l'emprise des travaux, en rive gauche, au niveau du restaurant.

Par contre, d'après les plans en notre possession, <u>les réseaux principaux d'eau potable et d'assainissement posés sous voirie en rive droite ne semblent pas impactés par les travaux. Ce point sera cependant à confirmer <u>au stade projet</u>, lors de la recherche d'informations et de l'établissement des déclarations de projet de travaux (DT).</u>

4.6.2 Reprise des défauts constatés sur la digue actuelle

Nous reprenons ci-dessous les recommandations émises dans le diagnostic initial de sûreté à savoir :

Réfection du perré de la digue en remblais et du mur maçonné

Il est ainsi recommandé de remplacer les pierres manquantes, d'effectuer une réfection de la crête du mur là où celle-ci est endommagée et de rejointoyer les joints défectueux.

✓ Consolidation de la surélévation en gabions (<u>provisoirement</u>, en attente des travaux de destruction et rehausse de ceux-ci)

Afin de stabiliser un peu plus cet ouvrage, il est projeté d'uniformiser la hauteur de remblais côté val (par déblais/remblais) à une hauteur moyenne située au niveau du deuxième matelas de gabions. Le schéma de principe de la coupe type à obtenir serait la suivante :

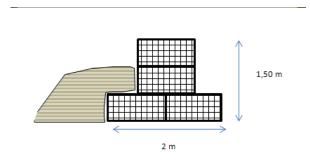


fig. 12 : gabions existants : coupe type du remblai à obtenir côté val

Enfin, localement, les quelques parties du grillage sectionnées devront être remplacées par de nouvelles portions de grillages galvanisés et les parties les plus corrodées (sur une longueur d'environ 4 mètres) seront renforcées avec l'ajout, là aussi, de grillages galvanisés.

4.6.3 Passerelle

La passerelle actuelle sera démontée et remplacée par une autre de 15 m de portée, placée au même endroit.

Ces travaux comprennent:

- la confection d'une arase soignée au-dessus des murs latéraux en béton, y compris fourniture et mise en place d'un béton de propreté de 10 cm d'épaisseur,
- la mise en place d'armature en attente pour sceller les poutres aux murs latéraux,
- la construction de deux poutres d'appui en béton armé,
- la fourniture et la pose de tous les éléments constitutifs de la passerelle (poutres en lamellé-collé, caillebotis métalliques, éléments de contreventement,...) et leur fixation sur les poutres,

• la fourniture et la pose du bois pour la confection des garde-corps, y compris éléments de fixation (tire-fonds, ...).

4.6.4 Essais préalables à la réception des travaux

Le projet prévoit des campagnes d'essais à la fois pour le contrôle de béton et pour le contrôle du bon compactage des remblais.

4.6.4.1 Béton

Des épreuves de convenance seront réalisées car elles permettent de vérifier à priori que le béton défini par sa formule nominale, fabriqué, transporté et mis en œuvre dans les conditions du chantier, répond aux exigences du marché.

Il sera aussi effectué régulièrement des prélèvements sur chantier d'éprouvettes avant la mise en place du béton pour exécution d'essais : consistance, résistance à la compression à 1a compression à 7 jours et 28 jours, teneur en air occlus si nécessaire.

4.6.4.2 Remblais

Un suivi géotechnique sera mis en place et confié à un bureau d'études en phase d'exécution.

Ainsi, des essais in-situ seront réalisés pour vérifier la qualité du compactage, tels que :

- essais à la plaque
- la méthode « Q/S » (Référence à respecter : selon le guide GTR, en fonction de la classe de sol), avec :
 - O Q : volume de sol compacté, en m³
 - o S: surface balayée par le compacteur, en m²

Les contrôles sur chantiers porteront sur l'épaisseur des couches, les volumes, les surfaces couvertes, la vitesse et la vibration du compacteur utilisé.

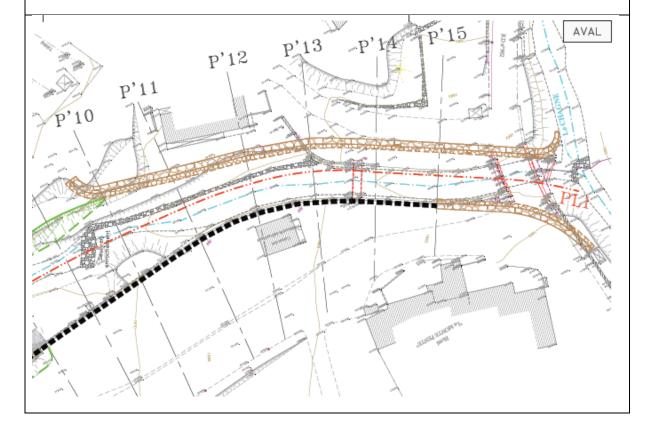
5 DECOMPOSITION EN TRANCHES FONCTIONNELLES

Compte tenu du coût très élevé de l'ensemble des travaux, la communauté de communes ne pourra évidemment pas financièrement tout réaliser en une tranche, il faut donc définir plusieurs tranches fonctionnelles, avec un ordre de priorité.

Nous proposons le phasage suivant, en trois tranches :

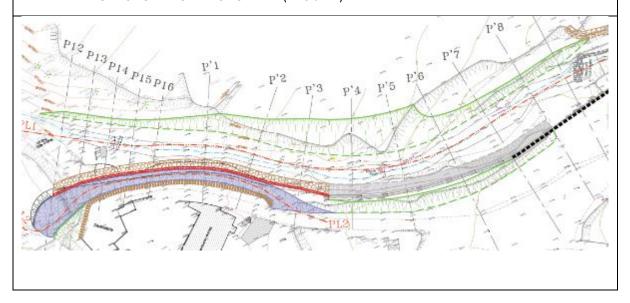
TRANCHE 1: PARTIE AVAL DU CHENAL: DU PROFIL P'10 A L'AMONT DU PONT

- DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU PONT DE LA RD 902 ET ENTONNEMENT AVAL (Non chiffré)
- ELARGISSEMENT DU CHENAL EN RIVE GAUCHE EN AMONT DU PONT
- REALISATION D'UNE PROTECTION DE BERGE EN RIVE GAUCHE
- REPRISE EN SOUS-OEUVRE DE LA PROTECTION DE BERGE RIVE DROITE
- PAVAGE DU FOND DU LIT DU TORRENT



TRANCHE 2 : PARTIE AMONT DU CHENAL : DU PROFIL P12 AU PROFIL P'10

- ELARGISSEMENT DU LIT DU TORRENT ET TALUTAGE DE LA BERGE RIVE GAUCHE
- REPROFILAGE DU LIT DU TORRENT A UNE PENTE REGULIERE DE 9.60%
- REPRISE EN SOUS-OEUVRE DE LA DIGUE MACONNEE EN RIVE DROITE (P'10 à P'4)
- RECONSTRUCTION ET ELARGISSEMENT DE LA DIGUE EN RIVE DROITE (P'4 à P12)
- PAVAGE DU FOND DU LIT DU TORRENT (P'10 à P'7)



La tranche 3 de l'avant-projet initial est supprimée (plage de dépôt).

TRANCHE 4: REHAUSSE DIGUE AVAL ET MUR EN RIVE DROITE: DU PROFIL P'3 AU PROFIL P'15

- REHAUSSE DU MUR RIVE DROITE PAR UN MUR EN BETON ARME ET PAREMENT DECORATIF EN MACONNERIE SAVOYARDE (P'7 à P'15)
- DEMOLITION DES GABIONS EN CRETE DE DIGUE RIVE DROITE, REHAUSSE EN ENROCHEMENT BETONNE ET ELARGISSEMENT DE LA DIGUE EN REMBLAI (P'3 à P'7)

6 ESTIMATION DES TRAVAUX

Les avant-métrés des travaux pour les différentes tranches sont donnés en annexe 2.

Le montant total des tranches (travaux proprement dits plus sommes à valoir), tel qu'il ressort des différents détails estimatifs ci-dessous s'élève à **2 880 K€ HT**.

DEVIS RECAPITULATIF

	MONTANT € HT Travaux (cf devis ci-dessous)	Somme à valoir en € HT pour maitrise d'œuvre, études complémentaires, DUP, acquisition foncière, révisions de prix, contrôles sur chantier, frais divers, imprévus (environ 15 %)	MONTANT € HT Opération
Tranche 1	780 000	120 000	900 000
Tranche 2	1 345 000	205 000	1 550 000
Tranche 4	375 000	55 000	430 000
TOTAL	2 500 000	380 000	2 880 000

CHIFFRAGE DES TRAVAUX PHASE 1 (Du profil P'10 à l'amont du pont)

DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU PONT DE LA RD902 (Non chiffré)
ELARGISSEMENT DU CHENAL EN RIVE GAUCHE EN AMONT DU PONT
REALISATION D'UNE PROTECTION DE BERGE EN RIVE GAUCHE
REPRISE EN SOUS-OEUVRE DE LA PROTECTION DE BERGE RIVE DROITE
PAVAGE DU FOND DU LIT DU TORRENT

Article	Désignation	Unité
ı	Travaux préparatoires	
	Installation et repli	u
	Acc⊡s	u
	Dérivation et pompage	u
	Elimination de la végétation	Forf.
	Déplacement et/ou reprise de réseaux EDF	Forf.
	Déplacement et/ou reprise de réseaux Télécom	Forf.
	Enl⊡vement de la passerelle	Forf.
II	T e rrasse me nts	
	Déblai	m3
	Plus value pour démolition protection de berge rive gauche et pavage	m3
	Plus value pour évacuation des déblais excédentaires	m3
	Filtre géotextile	m2
	Enrochement sec 250 - 3500 □g prélevés sur place	m3
	Enrochement sec 250 - 3500 □g provenant de carri□re	m3
IV	Béton	
	Béton vibré de structure (□compris coffrage et aciers)	m3
	Enrochement bétonné	m3
	Plus value pour paroi berlinoise + carapace	m2
	Réfection de la crête et du parement du mur rive droite	Forf.
v	Voirie - Divers	
	Reconstitution voirie rive gauche	m2
	Remise en état des abords du restaurant	Forf.
	Barri □re de protection rive gauche	ml
	Passerelle piéton	Forf.

0	Data constitution	Delice and added
Quantité	Prix unitaire	Prix par article
1	15 000.00 €	15 000.00 €
1	8 000.00€	8 000.00€
1	6 000.00€	6 000.00€
1	2 500.00 €	2 500.00 €
1	7 000.00 €	7 000.00 €
1	5 000.00€	5 000.00 €
1	5 000.00€	5 000.00 €
	S-TOTAL	48 500.00 €
9 000	4.00€	36 000.00 €
600	40.00€	24 000.00 €
5 500	8.00€	44 000.00 €
1 400	2.50€	3 500.00 €
300	40.00€	12 000.00 €
1 000	80.00€	80 000.00€
	S-TOTAL	199 500.00 €
120	500.00€	60 000.00€
2 020	150.00€	303 000.00 €
240	350.00€	84 000.00 €
1	5 000.00€	5 000.00 €
	S-TOTAL	452 000.00 €
300	100.00€	30 000.00 €
1	10 000.00€	10 000.00 €
100	100.00€	10 000.00€
1	30 000.00€	30 000.00 €
	S-TOTAL	80 000.00 €

TOTAL H.T.	780 000.00 €
T.V.A. 20%	156 000.00 €
TOTAL T.T.C.	936 000.00 €

CHIFFRAGE DES TRAVAUX PHASE 2 (du profil P12 au profil P'10)

ELARGISSEMENT DU LIT DU TORRENT ET TALUTAGE DE LA BERGE RIVE GAUCHE REPROFILAGE DU LIT DU TORRENT A UNE PENTE REGULIERE DE 9.60% REPRISE EN SOUS-OEUVRE DE LA DIGUE MACONNEE EN RIVE DROITE (P'10 à P'4) RECONSTRUCTION ET ELARGISSEMENT DE LA DIGUE EN RIVE DROITE (P'4 à P12) PAVAGE DU FOND DU LIT DU TORRENT (P'10 à P'7)

Article	Désignation	Unité
ı	Travaux préparatoires	
	Installation et repli	u
	Acc⊡s	u
	Dérivation et pompage	u
	Elimination de la végétation	Forf.
II	Terrassements	
	Déblai	m3
	Plus value pour déblai en terrain rocheux	m3
	Plus value pour tri et mise en remblai compacté	m3
	Plus value pour évacuation des déblais excédentaires	m3
	Filtre géotextile	m2
	Enrochement sec 250 - 3500 □g prélevés sur place	m3
	Enrochement sec 250 - 3500 □g provenant de carri⊡re	m3
IV	Béton	
	Gros béton	m3
	Enrochement bétonné	m3
	Ma ⊡onnerie savo ⊡arde avec pierres prises sur place	m3
٧	Voirie - Divers	
	Finition de la piste le long de la nouvelle digue	Forf.
	Remise en état des abords	Forf.
	Remise en état des gabions	Forf.
	Barri⊡re de protection rive droite	ml

Quantité	Prix unitaire	Prix par article
1	15 000.00 €	15 000.00 €
1	10 000.00€	10 000.00 €
1	7 000.00€	7 000.00 €
1	6 000.00€	6 000.00€
	S-TOTAL	38 000.00 €
24 100	4.00€	96 400.00 €
5 000	40.00€	200 000.00 €
4 400	30.00€	132 000.00 €
17 200	8.00€	137 600.00 €
1 000	2.00€	2 000.00 €
200	40.00€	8 000.00€
400	80.00€	32 000.00 €
	S-TOTAL	608 000.00 €
80	150.00€	12 000.00 €
4 000	150.00€	600 000.00€
130	400.00€	52 000.00 €
	S-TOTAL	664 000.00 €
1	10 000.00€	10 000.00 €
1	10 000.00€	10 000.00 €
1	5 000.00€	5 000.00 €
100	100.00€	10 000.00 €

TOTAL H.T.	1 345 000.00 €
T.V.A. 20%	269 000.00 €
TOTAL T.T.C.	1 614 000.00 €

CHIFFRAGE DES TRAVAUX PHASE 4 (du profil P'3 au profil P'15) REHAUSSE DU MUR RIVE DROITE PAR UN MUR EN BETON ARME ET PAREMENT DECORATIF EN MACONNERIE SAVOYARDE (P'7 à P'15)

DEMOLITION DES GABIONS EN CRETE DE DIGUE RIVE DROITE, REHAUSSE EN ENROCHEMENT BETONNE ET ELARGISSEMENT DE LA DIGUE EN REMBLAI (P'3 à P'7)

Désignation	Unité
Travaux préparatoires	
Installation et repli	u
Acc⊡s	u
Terrassements	
Déblai	m3
Remblai tout venant 0/100	m3
Plus value pour démolition des gabions	m
Plus value pour évacuation des déblais excédentaires	m3
Béton	
Béton vibré de structure (□compris coffrage et aciers)	m3
Enrochement bétonné	m3
Ma⊡onnerie savo⊡arde	m3
Voirie - Divers	
Reconstitution voirie	m2
Barri re de protection rive droite	ml
Végétalisation	Forf.
	Travaux préparatoires Installation et repli Acc□s Terrassements Déblai Remblai tout venant 0/100 Plus value pour démolition des gabions Plus value pour évacuation des déblais excédentaires Béton Béton vibré de structure (□compris coffrage et aciers) Enrochement bétonné Ma □onnerie savo□arde Voirie - Divers Reconstitution voirie Barri□re de protection rive droite

Quantité	Prix unitaire	Prix par article
1	11 000.00 €	11 000.00 €
1	5 000.00€	5 000.00 €
	S-TOTAL	16 000.00 €
1 300	4.00€	5 200.00 €
1 100	35.00€	38 500.00 €
100	29.00€	2 900.00 €
1 300	8.00€	10 400.00 €
	S-TOTAL	57 000.00 €
350	500.00€	175 000.00 €
380	150.00€	57 000.00 €
70	400.00€	28 000.00 €
	S-TOTAL	260 000.00 €
300	100.00€	30 000.00 €
100	100.00€	10 000.00€
1	2 000.00 €	2 000.00 €
	S-TOTAL	42 000.00 €

TOTAL H.T.	375 000.00 €
T.V.A. 20%	75 000.00 €
TOTAL T.T.C.	450 000.00 €

7 ETUDES COMPLEMENTAIRES

Avant la réalisation de l'élément de mission PROJET et le lancement de l'appel d'offre, il sera nécessaire de réaliser plusieurs études complémentaires.

7.1 ETUDE GEOTECHNIQUE COMPLEMENTAIRE

Celle-ci fournira les informations permettant d'affiner la connaissance des sols dans la partie aval du chenal et en rive gauche, notamment sur la présence du substratum rocheux et sa profondeur.

Une étude de stabilité de la digue élargie et rehaussée dans sa partie amont serait aussi souhaitable.

7.2 ETUDE DE CALCUL BETON ARME

Une étude par un bureau d'études structures est souhaitable pour le dimensionnement interne du mur en béton armé destiné à la rehausse du mur maçonné de P'7 à P'15.

8 DEMARCHES ADMINISTRATIVES PREALABLES

8.1 RESEAUX DIVERS

Il existe des réseaux dans l'emprise des travaux, notamment :

- Réseau eau potable, eau usées et eaux pluviales,
- Réseaux électriques,
- Réseaux Télécom.

En application des décrets n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport et de distribution et n°2012-970 du 20 août 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de réseaux de transport et de distribution, le maître d'ouvrage et son maître d'œuvre ont l'obligation, lors de l'élaboration du projet, de recueillir des informations complémentaires concernant la connaissance de ces réseaux , auprès du guichet unique crée par le décret du 20 décembre 2010, en effectuant les démarches suivantes:

- le repérage préalable des réseaux existants dans l'emprise du projet de travaux,
- l'établissement des déclarations de projet de travaux (DT).

Il conviendra de conduire les travaux avec circonspection. La commune devra communiquer l'ensemble des documents à sa disposition concernant les caractéristiques des réseaux.

8.2 COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

Le montant des travaux ainsi que le volume hommes*jours du chantier situent celui-ci en catégorie d'opération de **niveau 3 avec risques particuliers** (chute de hauteur de plus de 3 m, risques d'ensevelissement ou d'enlisement, travaux comportant l'usage d'explosifs) au titre de l'arrêté du 25 février 2003 pris en application de l'article L.235-6 du Code du Travail.

Dans l'hypothèse où deux intervenants ou plus seraient pressentis, le coordonnateur désigné en application de l'article L. 235-4 du code du travail par le maître de l'ouvrage serait nommé avant l'ordre de service qui prescrira de commencer les travaux.

La mission de coordination qui lui sera confiée fait l'objet d'un contrat distinct, rémunéré par le maître de l'ouvrage. Elle concerne la phase de conception et la phase de réalisation, et requière l'établissement d'un PGC et de PPSPS simplifiés, y compris l'établissement du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage.

Il apparaît toutefois probable que les travaux puissent être totalement réalisés par une entreprise générale titulaire du marché, sans intervention concomitante d'autres entreprises sous-traitantes. Dans ce contexte, l'intervention d'un coordonnateur pourrait ne pas être utile.

Il conviendra cependant que le maître d'ouvrage prenne une décision relativement à une éventuelle mise en œuvre préalable, à toutes fins utiles.

8.3 FONCIER

Les travaux sont envisagés sur :

- des terrains communaux
- des terrains privés

On trouvera *en annexe* 1 l'implantation de l'emprise des travaux sur fond cadastral ainsi que, ci-dessous, un tableau des parcelles supportant ou voisines du projet.

N° DE PARCELLES	SECTIONS
Rive droite, de l'amont vers l'aval	
1246	D
1247	D
1248	D
1226	D
127	D
126	D
125	D
124	D
123	D
122	D
121	D
120	D
2152	D
2153	D
116	D
111	D
110	D
2301	D
92	D
91	D
2297	D

Rive gauche, de l'amont vers l'aval	
147	Е
128	E
122	Е
121	E
120	E
119	E
118	E
113	E
1133	E
1134	E
1131	E
3	E
914	Е

Tableau 3 : liste des parcelles impactées par le projet

Compte tenu de la nécessité d'implanter, pour des raisons fonctionnelles, l'aménagement sur des parcelles pour lesquelles il n'aurait pas été obtenu de la part des propriétaires des autorisations adéquates ainsi que de l'importance du projet, la communauté de communes, collectivité gémapienne, peut envisager la mise en œuvre de la procédure de **Déclaration d'Intérêt Général** selon l'article L211-7 (5° « la défense contre les inondations et contre la mer ») du code de l'environnement.

8.4 PROCEDURES RELATIVES A LA LOI SUR L'EAU

L'ouvrage est soumis aux articles suivants de la nomenclature « eau » codifiée à l'article R 214-1 du code de l'environnement :

3.1.2.0 Installation, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :

1° Sur une longueur supérieure ou égale à 100 m

Autorisation

2° Sur une longueur inférieure à 100 m

Déclaration

3.1.4.0 Consolidation ou protection de berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes :

1° Sur une longueur supérieure ou égale à 200m

Autorisation

2°Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m

Déclaration

3.2.1.0 Entretien de cours d'eau ou de canaux, ..., le volume de sédiments extraits étant au cours d'une année :

1° Supérieur à 2000 m³

Autorisation

2° Inférieur ou égal à 2000 m³

Déclaration/Autorisation

3.2.6.0 Digues à l'exception de celles visées à la rubrique 3.2.5.0 :

1° De protection contre les inondations et les submersions

Autorisation

2° De rivières canalisées

Déclaration

Le présent projet est donc soumis à autorisation au titre de la loi sur l'Eau.

8.5 PROCEDURE RELATIVE AU SYSTEME D'ENDIGUEMENT

La création de ce système d'endiguement de classe C par la collectivité gémapienne (hauteur côté val >1,5 m et nombre de personnes protégées compris entre 30 et 3000 personnes) doit faire l'objet d'une procédure d'autorisation selon le décret du 12 mai 2015.

Dans le cadre de cette procédure d'autorisation, une **étude de danger (EDD)** devra être établie par un organisme agréée et devra être conforme aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 19 avril 2017.

8.6 PROCEDURES RELATIVES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le décret 2011-2019 du 29 décembre 2011 sur la réforme des études d'impact prévoit désormais (annexe – article 10°-b), pour la création de digues ou la modification d'une digue - comme ici : rehausse, élargissement de la crête, modification du corps de digue ou de son parement -, soumises à la rubrique 3.2.6.0 du code de l'environnement, **une étude d'impact**.

8.7 PROCEDURES RELATIVES AU DEFRICHEMENT

Compte tenu de leurs objets et de leurs importances, les présents travaux ne semblent pas soumis à une procédure spécifique au titre de la réglementation relative aux défrichements. Ce point devra être confirmé auprès des services de la DDT.

Illustrations

FIG. 1: HYDROGRAMMES LIQUIDES RETENUS - — SOURCE AMC CHAGNON — FEVRIER 2017-HYDRATEC	7
FIG. 2: RESULTATS DES SIMULATIONS POUR LA CRUE CENTENNALE - – SOURCE AMC CHAGNON – FEVRIER 2017-HYDRATEC	c 8
FIG. 3: RESULTATS DES SIMULATIONS POUR LA CRUE TRENTENNALE - — SOURCE AMC CHAGNON — FEVRIER 2017-HYDRATE	EC 9
FIG. 4: RESULTATS DES SIMULATIONS POUR LA CRUE DECENNALE - — SOURCE AMC CHAGNON — FEVRIER 2017-HYDRATEC	10
FIG. 5 : PROFIL EN LONG DE LA DIGUE RIVE DROITE PROJETEE	12
FIG. 6 : PROFIL P14 AVEC LIGNE D'EAU Q30	
FIG. 7: PROFIL P'2 AVEC LIGNE D'EAU Q30	15
FIG. 8 : SCHEMA DU GARDE-CORPS A POSITIONNER SUR LE MUR EN ENROCHEMENTS BETONNES COTE VAL	
FIG. 9: PROFIL P'5	
FIG. 10: PROFIL P'7	
FIG. 11: PROFIL P'11	
FIG. 12 : GABIONS EXISTANTS : COUPE TYPE DU REMBLAI A OBTENIR COTE VAL	19
Tableaux	
TABLEAU 1: SYNTHESE DES HYPOTHESES DEBITS LIQUIDES ET SOLIDES RETENUES POUR LES SIMULATIONS NUMERIQUES — SOL	
CHAGNON	
TABLEAU 2 : ESTIMATION DES PRINCIPALES QUANTITES A METTRE EN ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU CHENAL	
TABLEAU 3: LISTE DES PARCELLES IMPACTEES PAR LE PROJET	30

Annexes

Annexe 1 : plans des travaux - stade AVP

Annexe 2 : avant-métrés des travaux

Annexes

Annexe 1

Plans des travaux - stade AVP



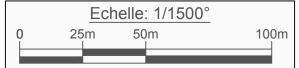
COMMUNE DE VARS - Torrent de CHAGNON AMENAGEMENT DU TORRENT SUR SON CONE DE DEJECTION

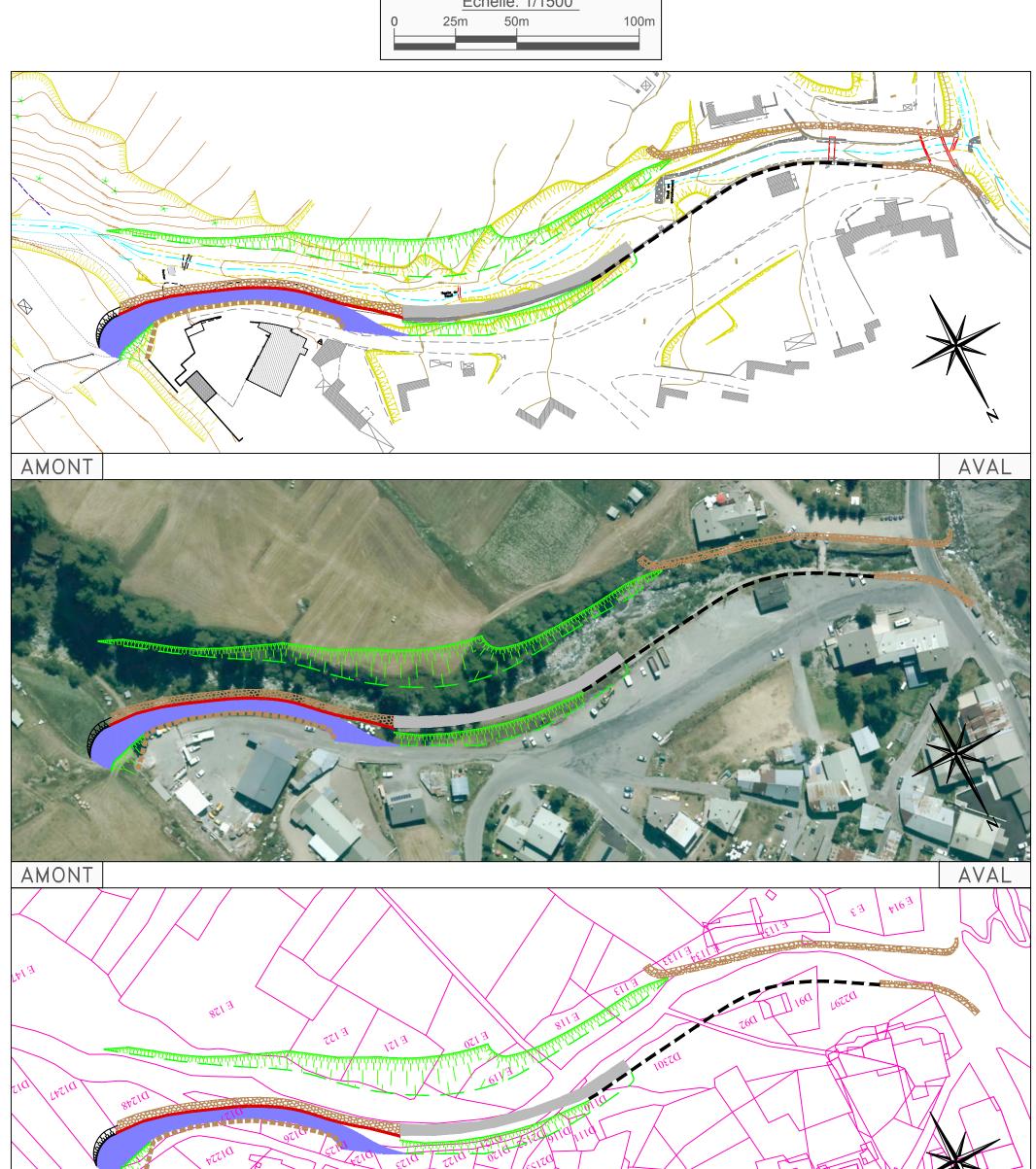


DOSSIER D'AVANT-PROJET MODIFIE - PLAN GENERAL DES TRAVAUX

Fond topographique (ARGéO) + Fonds Orthophoto I.G.N. (2009) + Fonds B.D. Parcellaire

SDRTM05, GAP le 05.06.2018







DOSSIER D'AVANT-PROJET MODIFIE (Version 2 - Débit de projet Q30)

sion 2 - Debit de projet Q00)	
VUE EN PLAN	



<u>LEGENDE</u>

AXES DES PROFILS EN LONG AXES DES PROFILS EN TRAVERS

HAUT DE TALUS APRES TRAVAUX

PIED DE TALUS APRES TRAVAUX

PROTECTION DE BERGES EN ENROCHEMENT BETONNE

REHAUSSE DES DIGUES ET MURS

A REPRENDRE EN SOUS-OEUVRE

GABIONS EXISTANTS A DETRUIRE + REHAUSSE EN ENROCHEMENT BETONNE

(BETON + MAÇONNERIE SAVOYARDE)

ANCIENNE DIGUE MAÇONNEE CONSERVEE

EN MAÇONNERIE SAVOYARDE

■■■■■ REHAUSSE DU MUR MAÇONNE

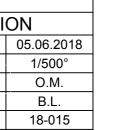
MUR DE SOUTENEMENT EN

ENROCHEMENT BETONNE

DEMOLITION DE LA DIGUE EXISTANTE, ELARGISSEMENT ET REHAUSSE DU CHEMIN D'ACCES (PARTIELLEMENT BETONNE DANS LES PENTES RAIDES)

Office National des Forêts Service de Restauration des Terrains en Montagne des Hautes-Alpes

5, rue des Silos - CS 36003 - 05007 GAP Cedex Tél: 04.92.53.61.12 - Mail: rtm.gap@onf.fr



Echelle

Dessiné par

Controlé par Référence

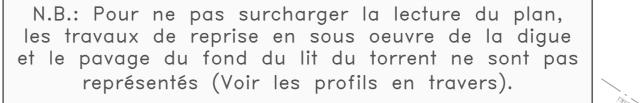
Modification

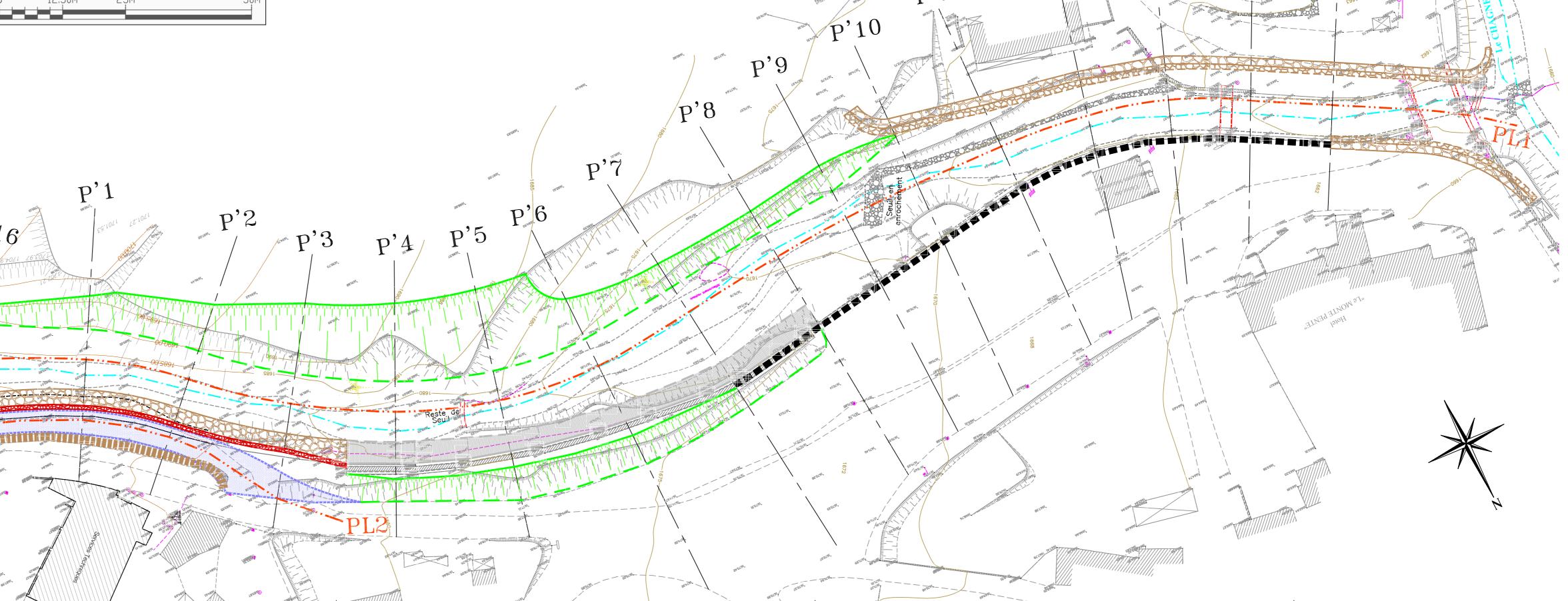
ertm

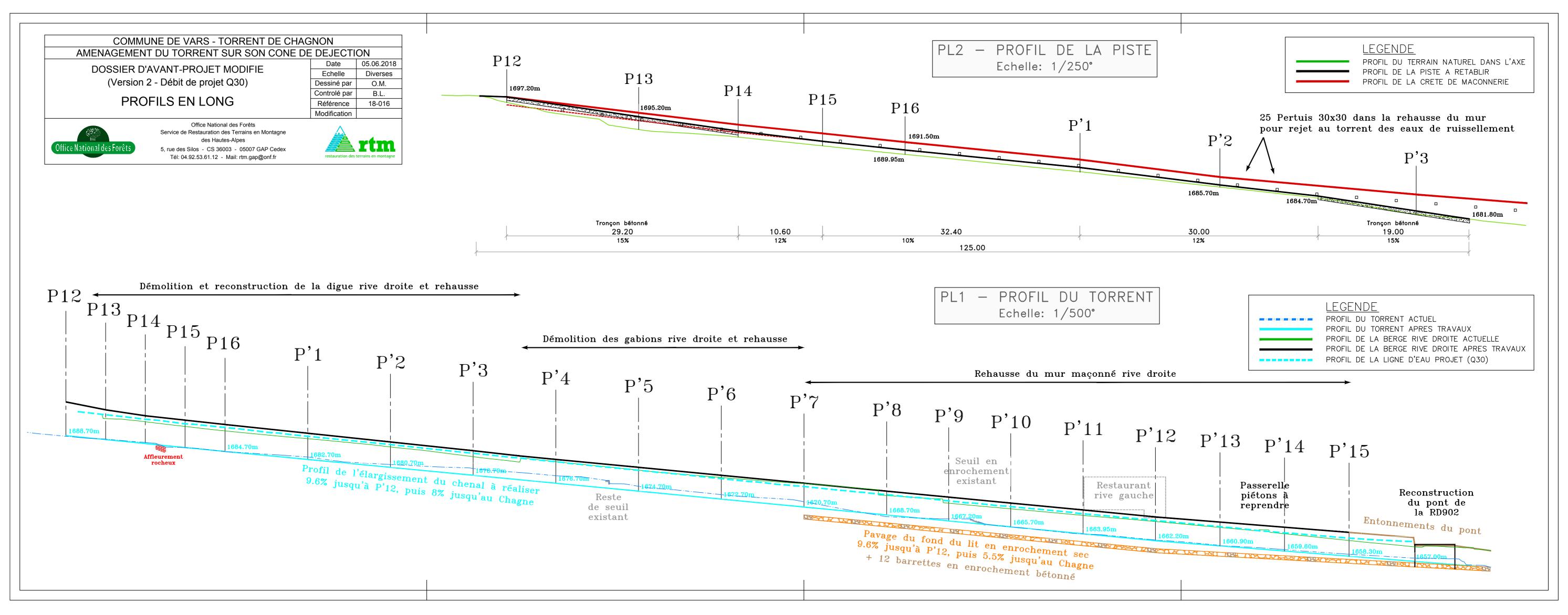
١	M	0	Ν	Τ	

VUE EN PLAN Echelle: 1/500°









COMMUNE DE VARS - TORRENT DE CHAGNON AMENAGEMENT DU TORRENT SUR SON CONE DE DEJECTION

DOSSIER D'AVANT-PROJET MODIFIE (Version 2 - Débit de projet Q30)

PROFILS EN TRAVERS

DECEOIT	DEGLOTION					
Date	05.06.2018					
Echelle	1/200°					
Dessiné par	O.M.					
Controlé par	B.L.					
Référence	18-017					
Modification						



Office National des Forêts
Service de Restauration des Terrains en Montagne
des Hautes-Alpes

5, rue des Silos - CS 36003 - 05007 GAP Cedex Tél: 04.92.53.61.12 - Mail: rtm.gap@onf.fr



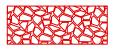
LEGENDE

PROFIL DU TERRAIN NATUREL

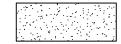
PROFIL DES TRAVAUX

ENROCHEMENT SEC

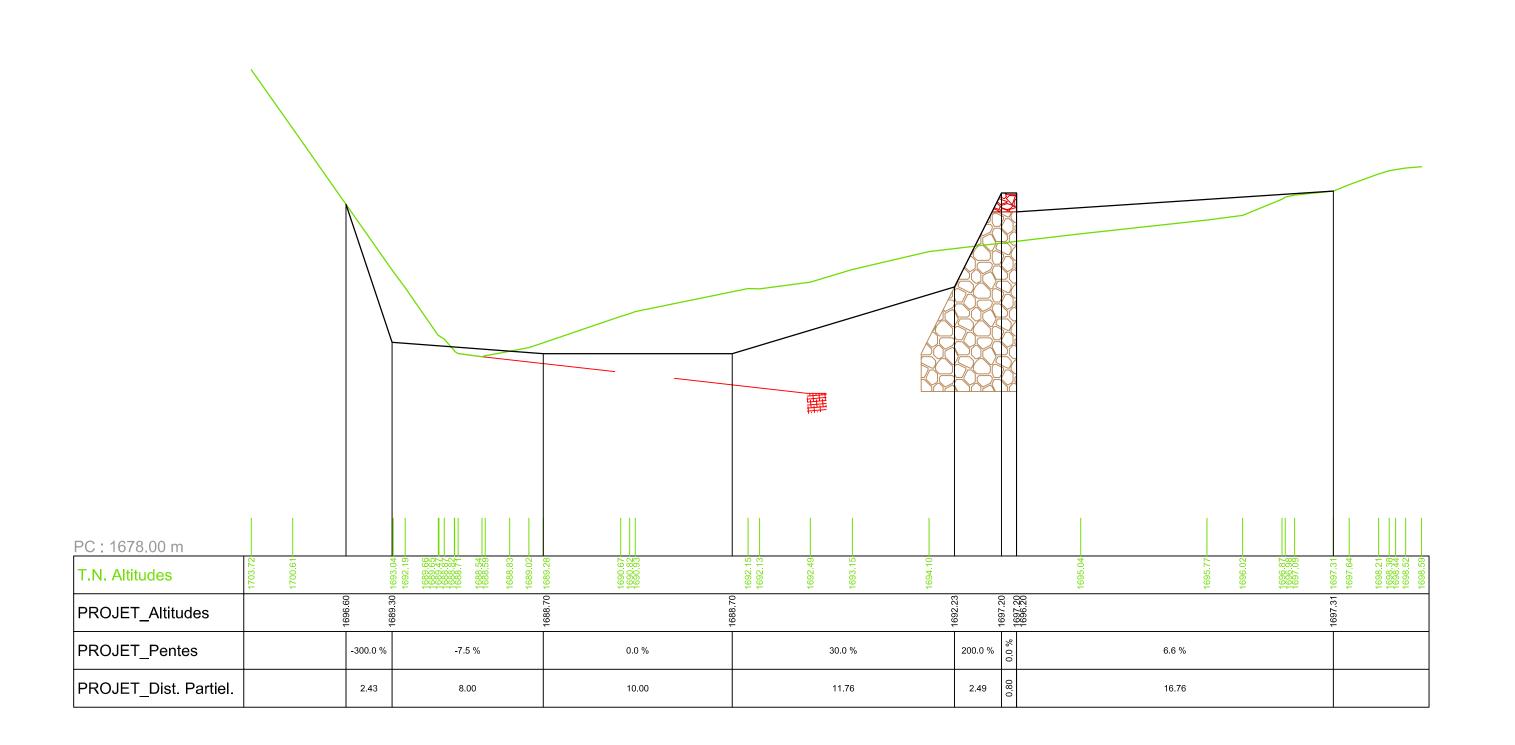
ENROCHEMENT BETONNE

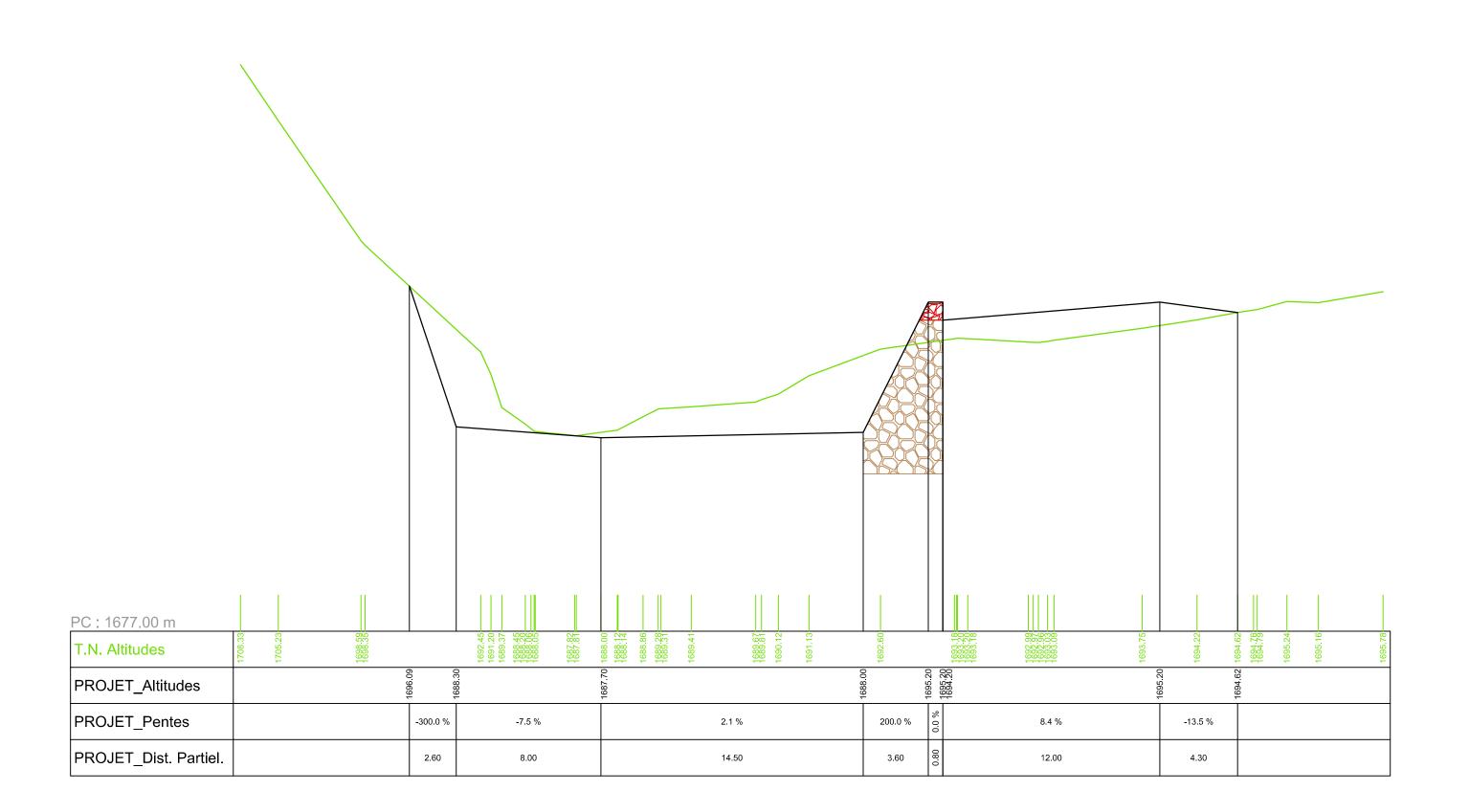


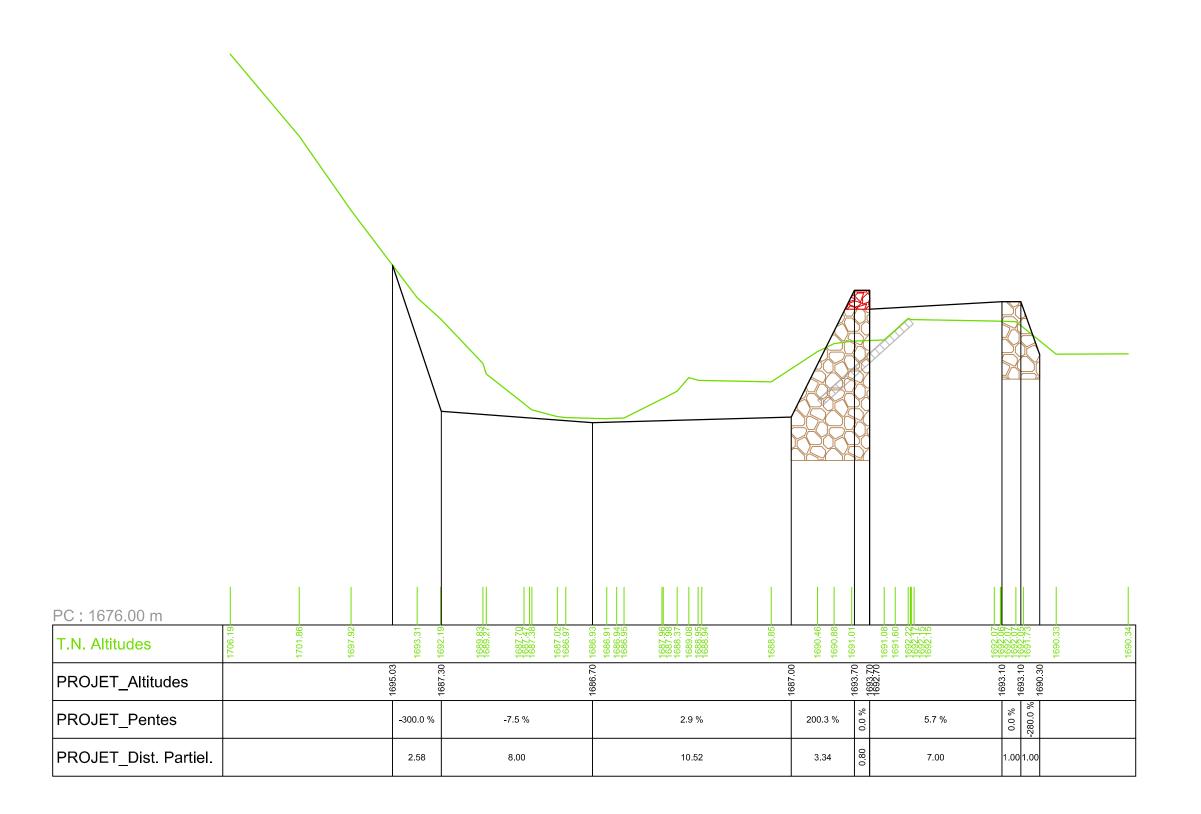
MAÇONNERIE SAVOYARDE

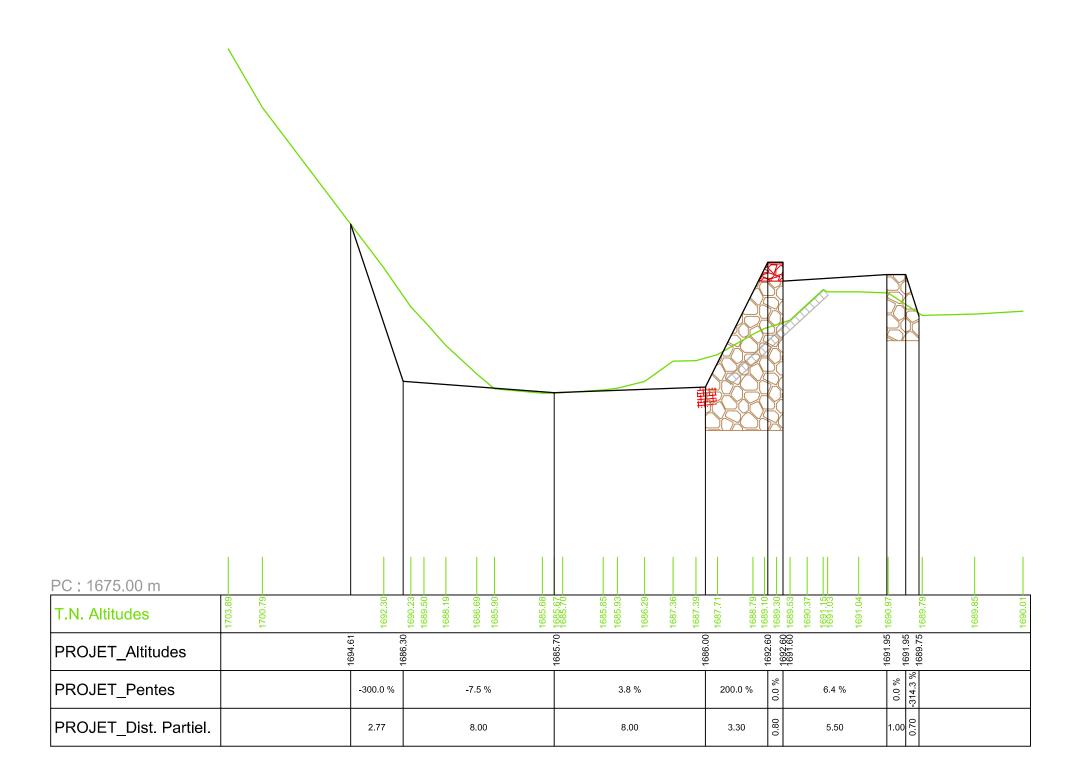


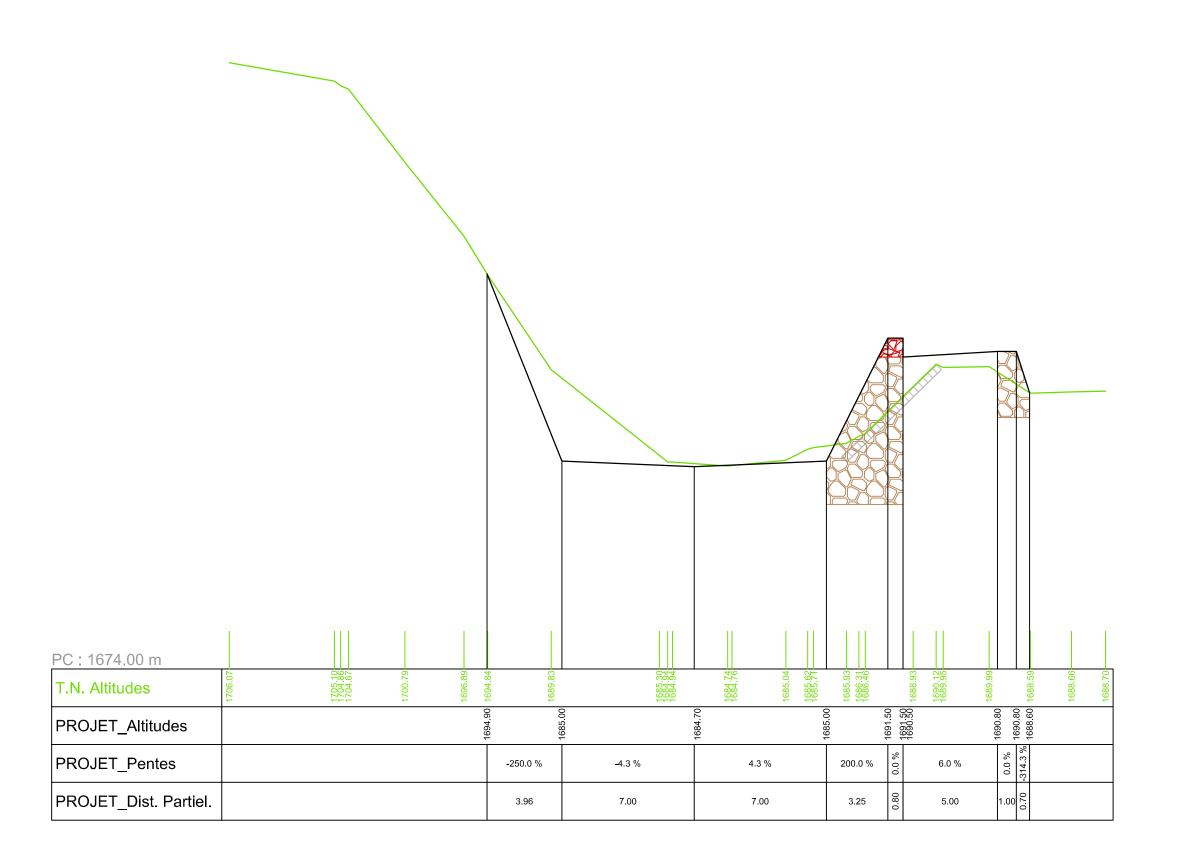
OUVRAGES EN BETON

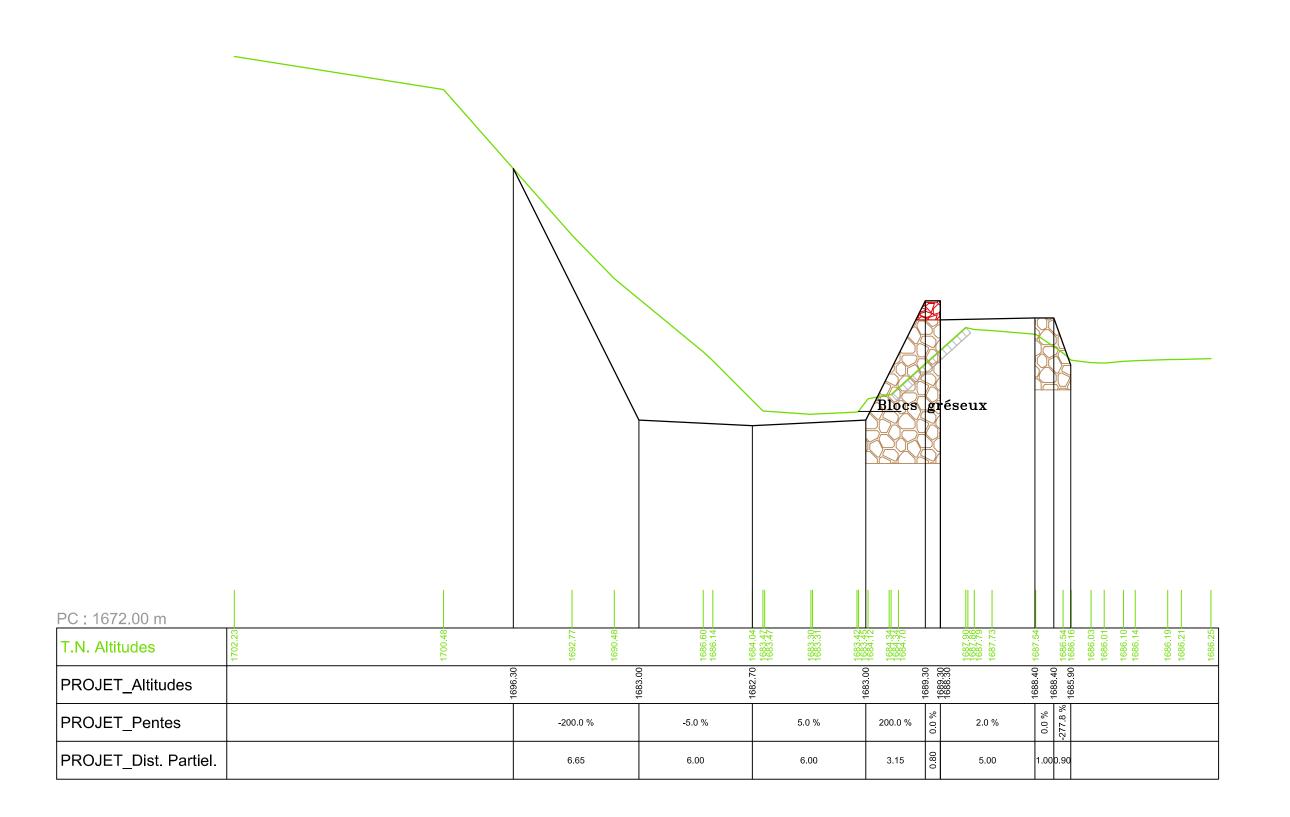


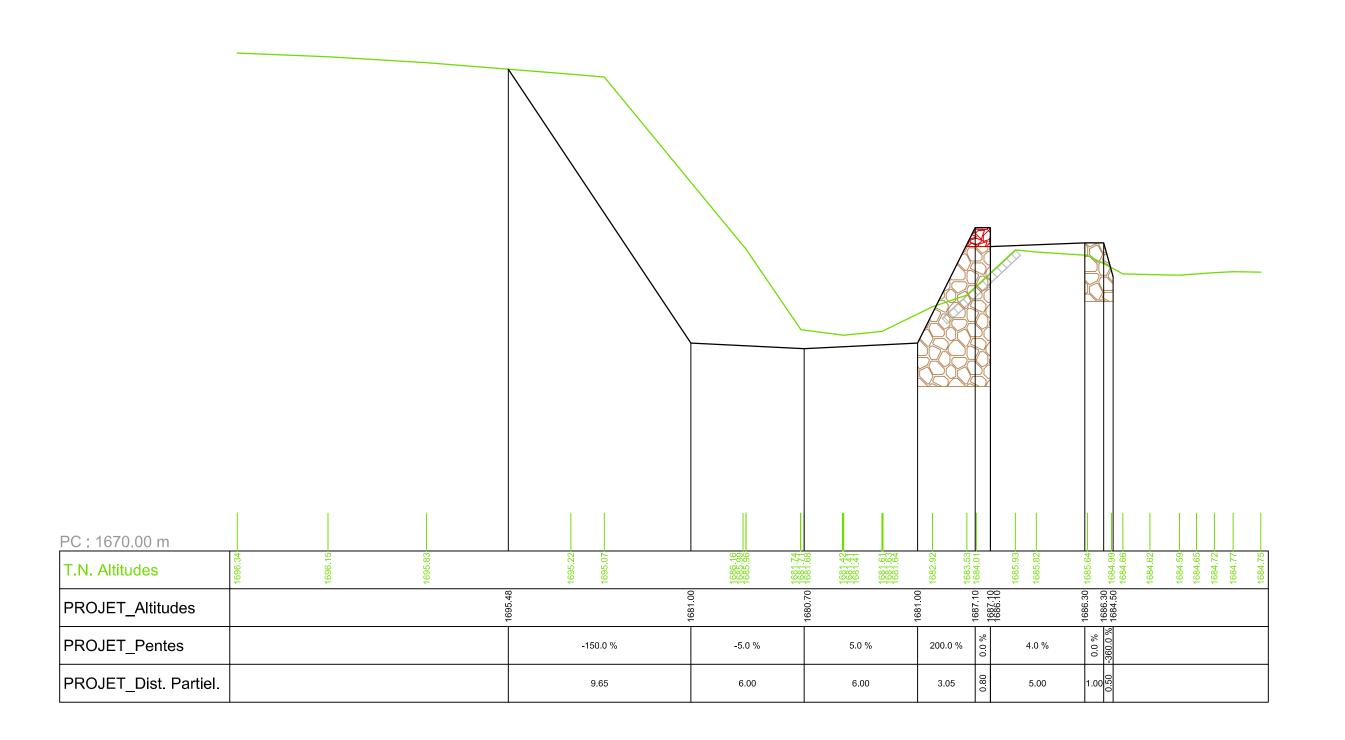


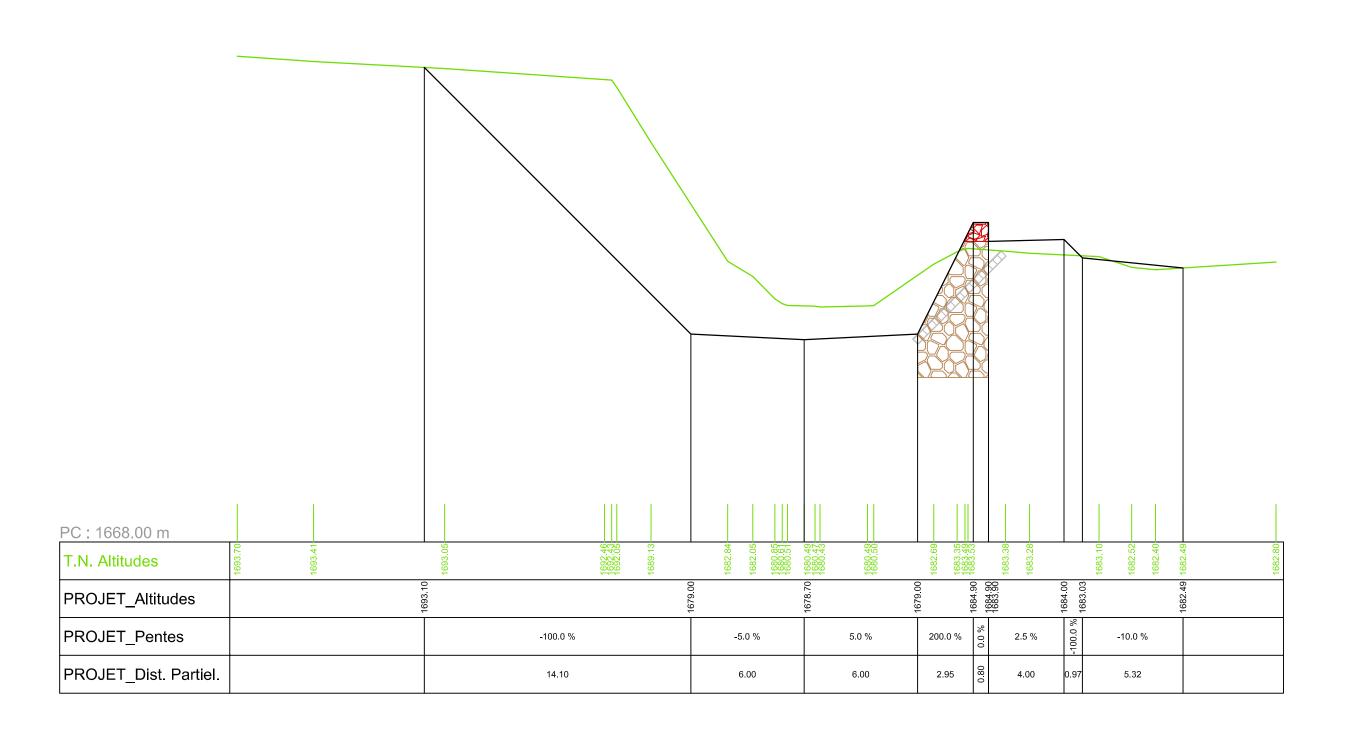


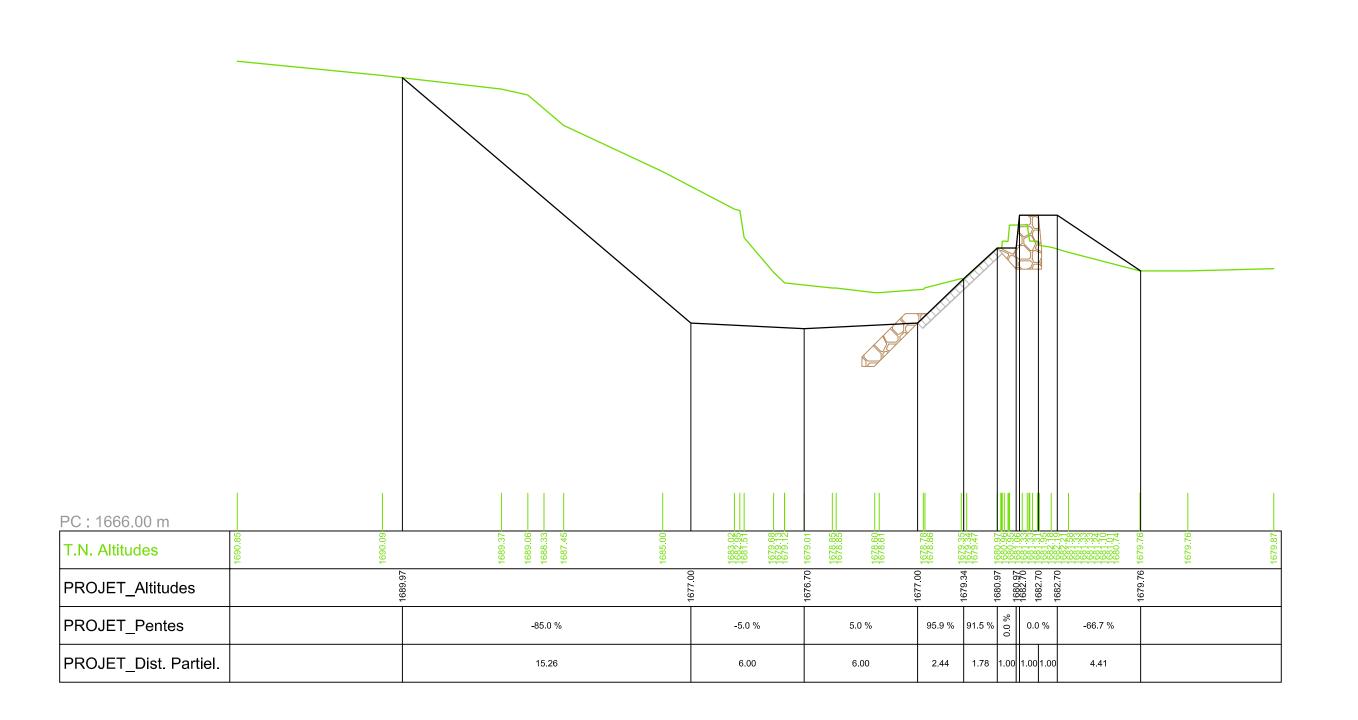


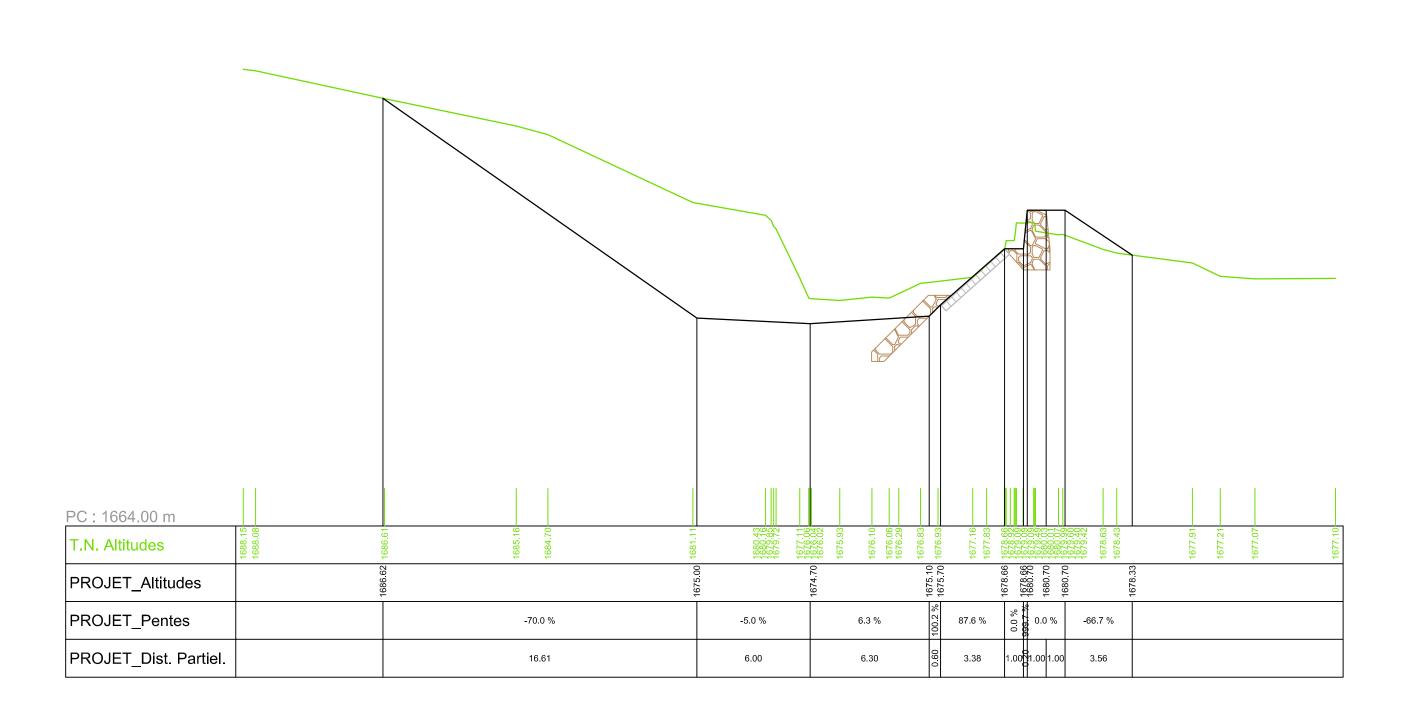


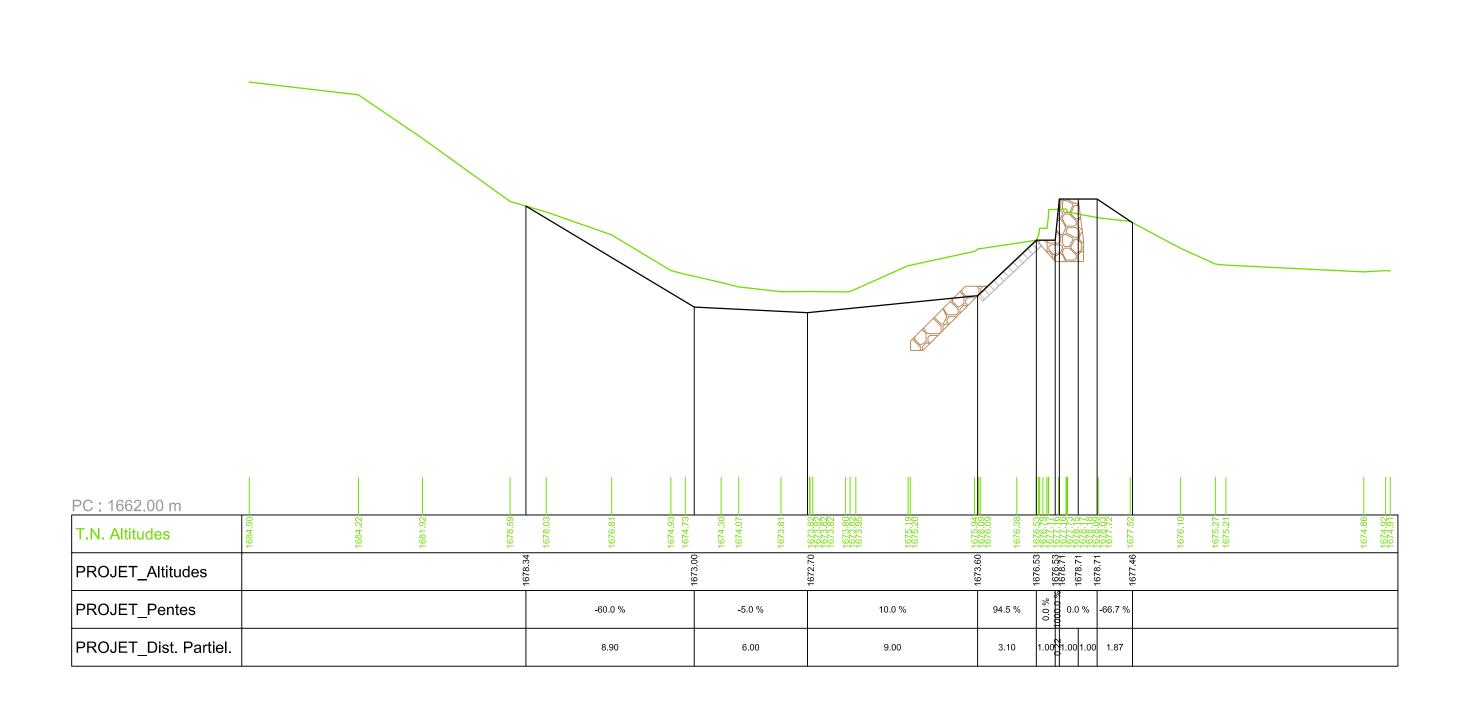


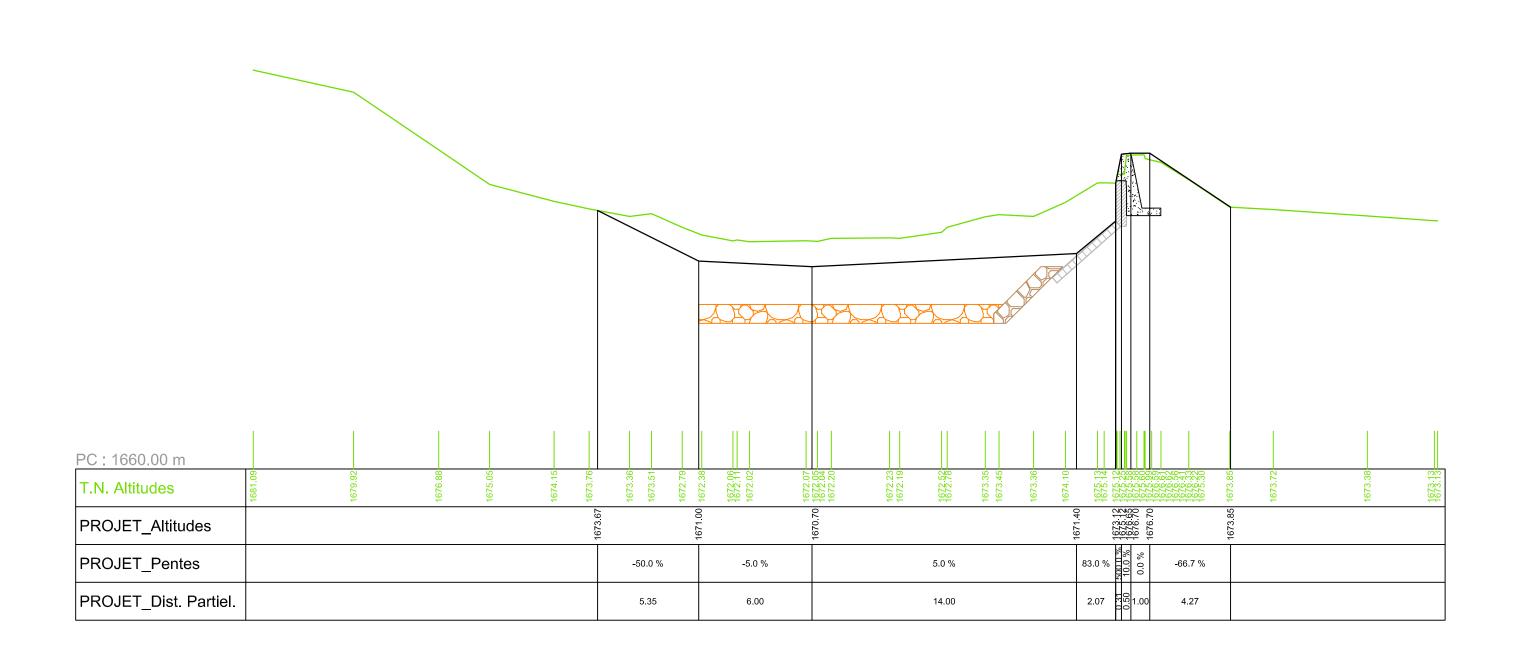


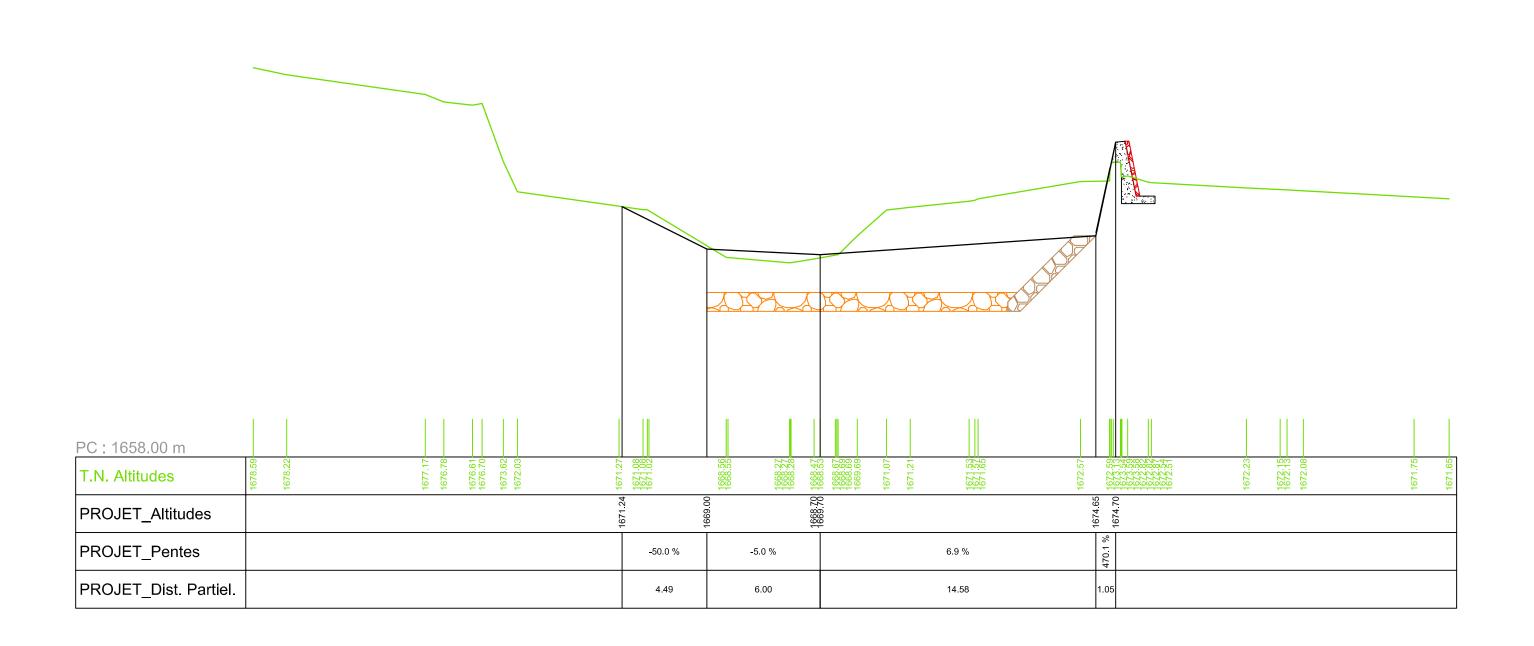


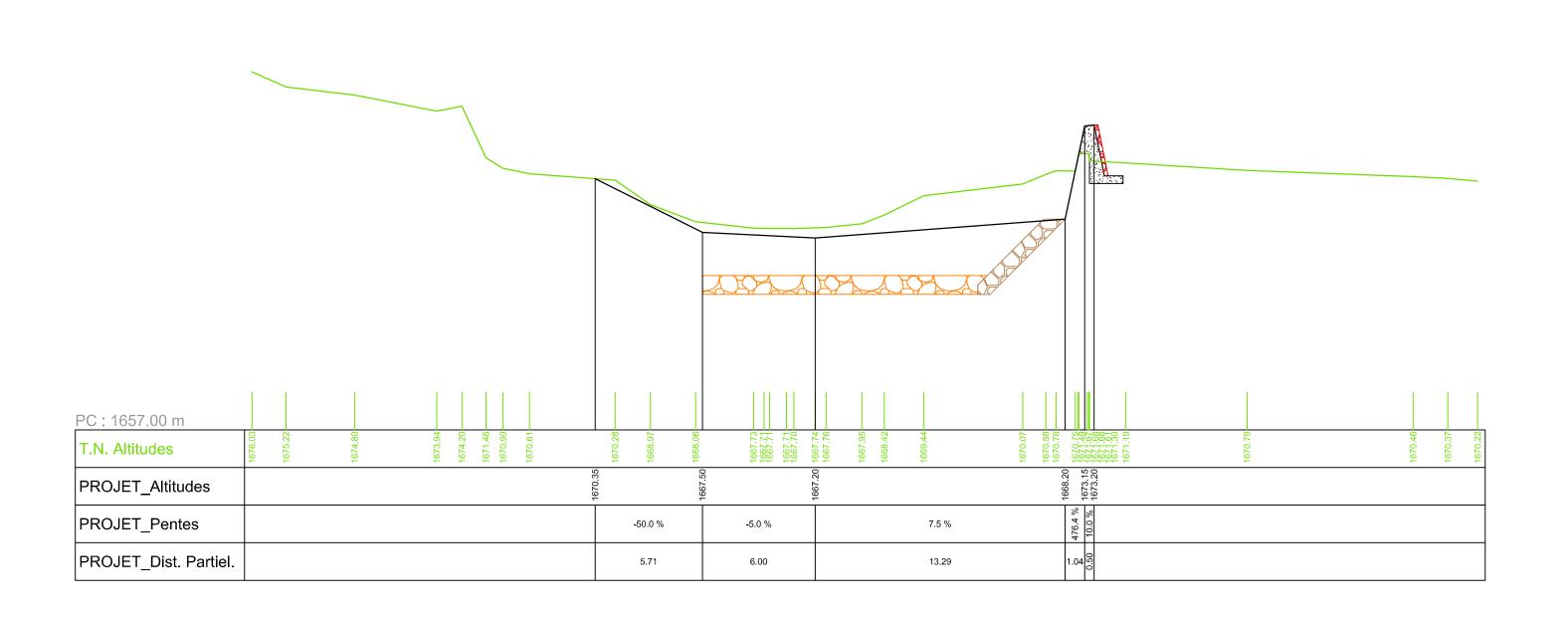


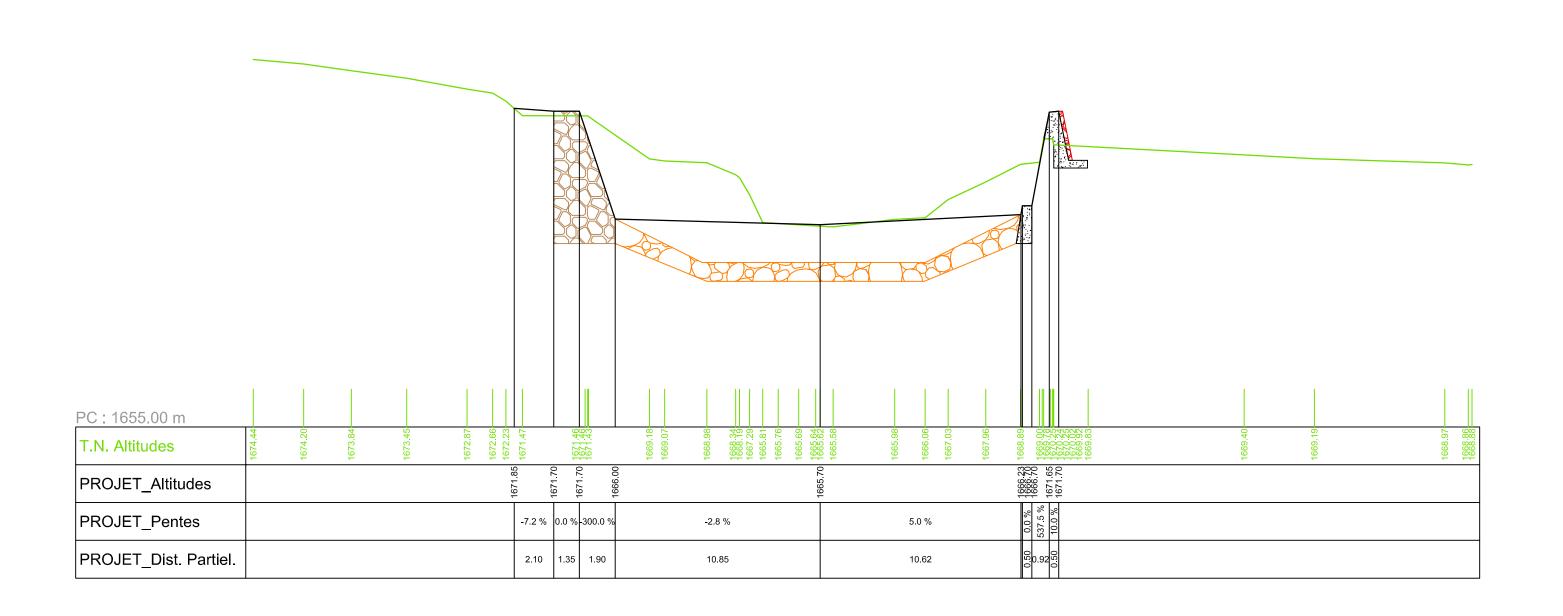


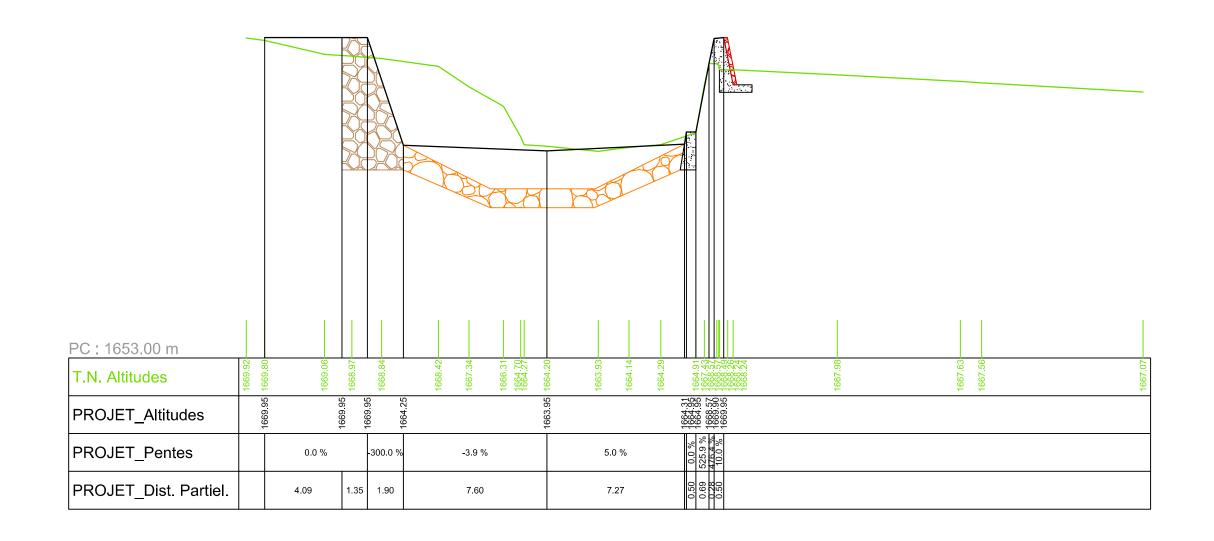


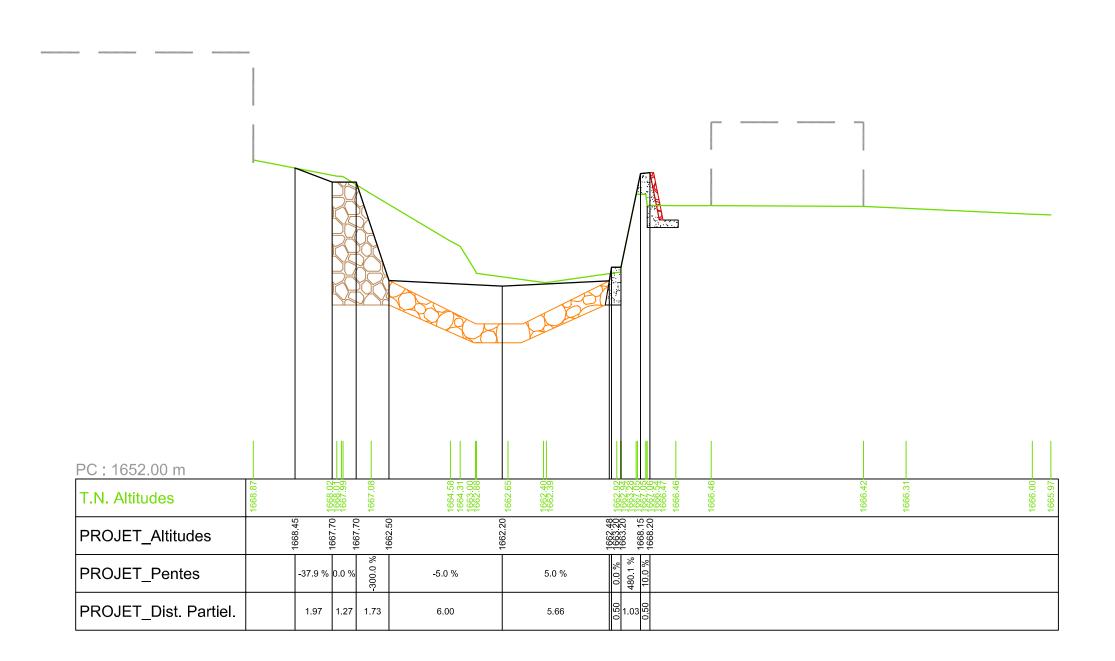


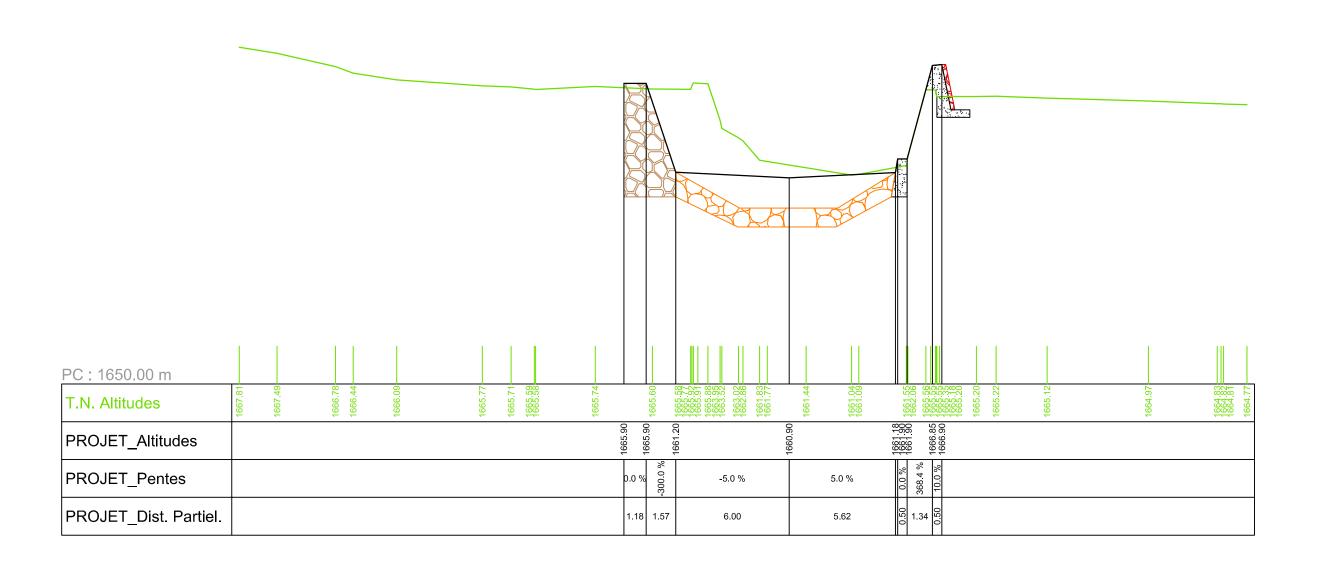


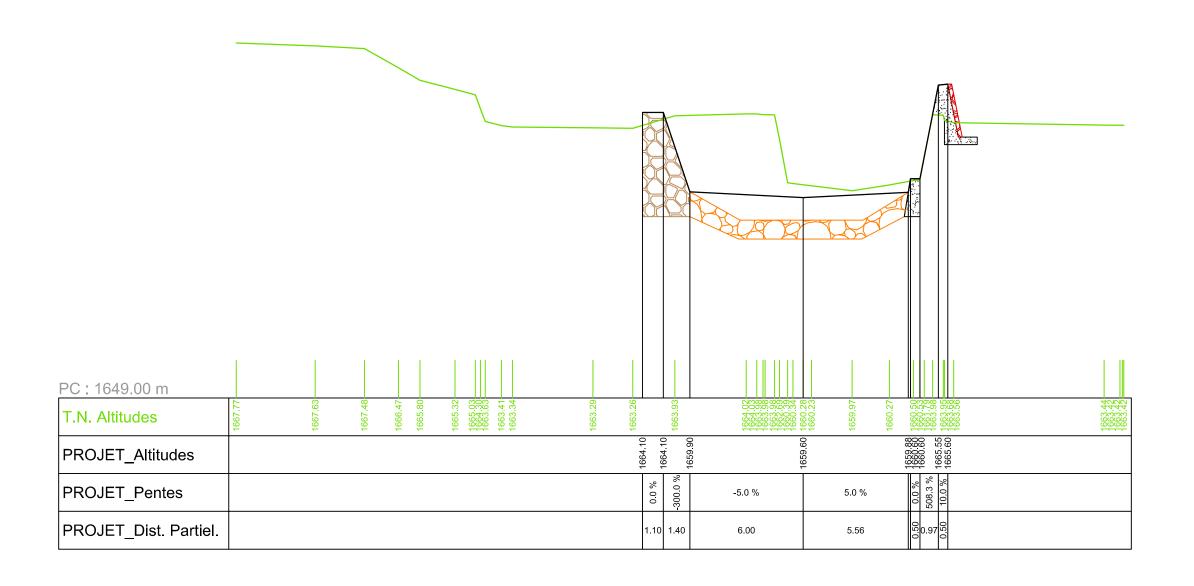


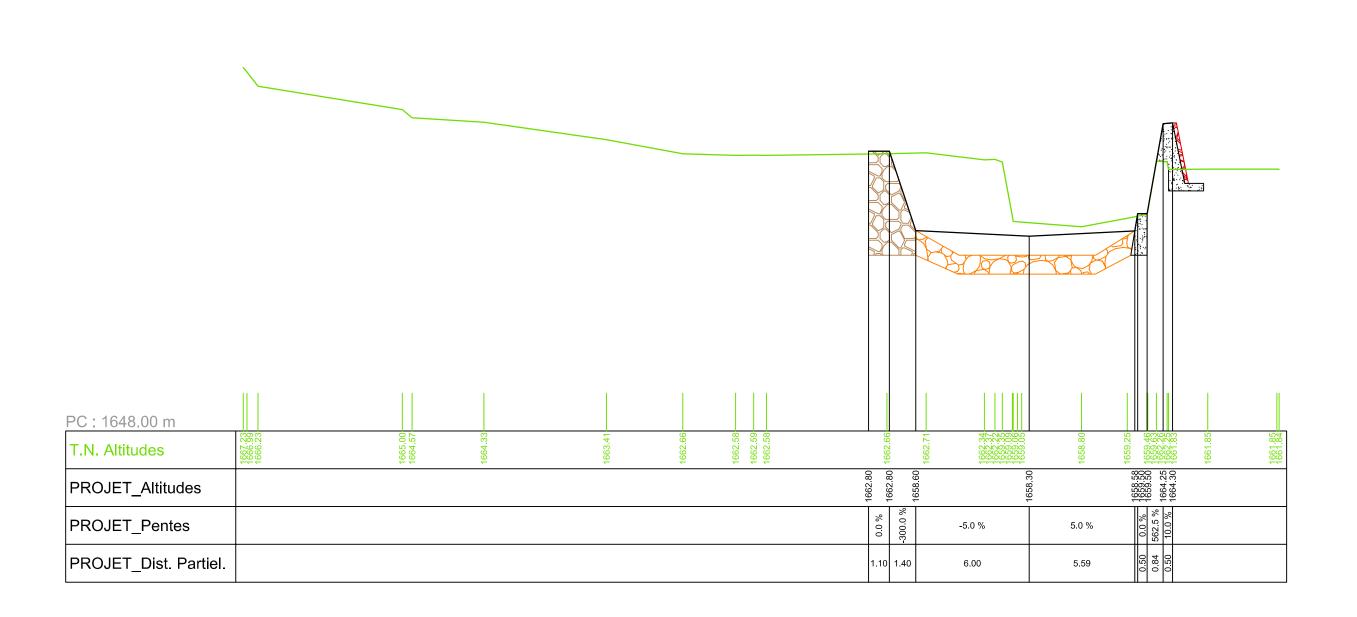












Annexe 2

Avant-metrés des travaux

METRE DES TRAVAUX PHASE 1:					Quantité
II - TERRA	SSEMENT				
DEBLAI:				m3	9 000
	Section	Longueur	Volume		
	(m2)	(m)	(m3)		
Profil P'10	118.50	17.00	2 014.50		
Profil P'11	90.70	18.30	1 659.81		
Profil P'12	68.30	17.30	1 181.59		
Profil P'13	71.60	16.30	1 167.08		
Profil P'14	70.70	16.30	1 152.41		
Profil P'15	73.40	24.50	1 798.30		
		<u>TOTAL:</u>	8 973.69		
PLUS VALUE POUR DEMOLITION PROTECTIO	NS DE BERGE	ET PAVAGE:		m3	600
	Section	Longueur	Volume		
- Protection de berge rive droite	(m2)	(m)	(m3)		
Profil P'15	5.00	17.00	85.00		
	0.00	<u>S-TOTAL:</u>	85.00		
	Section	Longueur	Volume		
 Protection de berge rive gauche + pavage 	(m2)	(m)	(m3)		
D. CI DIAG	` '	` '	, ,		
Profil P'13	8.00 9.00	15.20 16.30	121.60		
Profil P'14 Profil P'15	9.00	22.00	146.70 198.00		
Profit P 15	9.00	22.00 <u>S-TOTAL:</u>	466.30		
		·			
		<u>TOTAL:</u>	551.30		
DI LIS VALUE BOUR EVACUATION DES DERI	IS EVCEDENT	AIDEC.		m3	5 500
PLUS VALUE POUR EVACUATION DES DEBLA				IIIS	5 500
1 - Le volume de déblai réemployé sur place est			ı remblaı á		
l'arrière de la protection de berge rive gauche et	dans le ill du t	orrent.			
	Section	Longueur	Volume		
	(m2)	(m)	(m3)		
Profil P'10	43.30	17.00	736.10		
Profil P'11	33.40	18.30	611.22		
Profil P'12	20.90	17.30	361.57		
Profil P'13	27.90	16.30	454.77		
Profil P'14	22.90	16.30	373.27		
Profil P'15	26.80	24.50	656.60		
		<u>S-TOTAL:</u>	3 193.53		
2 - Le volume de déblai excédentaire à évacuer	correspond do	nc au calcul suivant:			
Volume total des déblais			9 000		
Volume des déblais réemployés sur place			-3 200		
Volume d'enrochement sec prélevé sur place			-300		
		<u>TOTAL:</u>	5 500		
ENROCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PRELEVES	SUR PLACE:			m3	300
	Section	Longueur	Volume	5	
	(m2)	(m)	(m3)		
Drofil DI40	, ,	, ,	• •		
Profil P'10	5.00	17.80	89.00		
Profil P'11	4.00	19.10	76.40 71.20		
Profil P'12	4.00	17.80	71.20	1	
Drofil D'12	4.00		26.00		
Profil P'13	4.00	9.00 <u>TOTAL:</u>	36.00 272.60		

METRE DES I	RAVAUX PHA	<u> ASE 1:</u>		Unité	Quant
NROCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVE	NANT DE CARRIE	ERE:		m3	1 000
1 - Le volume d'enrochement sec nécessaire	e au pavage du lit	est détaillé ci-dessous	s:		
	Section	Longueur	Volume		
	(m2)	(m)	(m3)		
Profil P'10	22.80	9.10	207.48		
Profil P'11	16.00	14.30	228.80		
Profil P'12	12.70	15.30	194.31		
Profil P'13	12.30	14.30	175.89		
Profil P'14	12.00	14.30	171.60		
Profil P'15	12.00	24.50	294.00		
1101111 13	12.00	<u>S-TOTAL:</u>	1 272.08		
		<u></u>	1272.00		
2 - Le volume d'enrochement sec prelevé su	ır place a été calcu	ilé précédemment:			
		<u>S-TOTAL:</u>	-300.00		
3 - Le volume d'enrochement sec provenant	de carrière est do	nc le suivant:			
and the second s		TOTAL:	972.08		
		TOTAL.	972.06		
<u>IV :</u>	- BETON				
ETON VIDDE DE CTRUCTURE (V. COMPRI	0.00550405.57	AOIEDO)			400
<u>ETON VIBRE DE STRUCTURE (Y COMPRI</u>				m3	120
Il s'agit de la reprise en sous-oeuvre de la pi	rotection de berge	rive droite			
	Section	Longueur	Volume		
	(m2)	(m)	(m3)		
		, ,			
Dec Profil P'10 à P'15	1 40	83 NN	116 20		
Des Profil P'10 à P'15	1.40	83.00 TOTAL:	116.20 116.20		
Des Profil P'10 à P'15	1.40	83.00 <u>TOTAL:</u>	116.20 116.20		
Des Profil P'10 à P'15 NROCHEMENT BETONNE:	1.40			m3	2 02
NROCHEMENT BETONNE:	1.40 Section			m3	2 02
		<u>TOTAL:</u>	116.20	m3	2 02
NROCHEMENT BETONNE:	Section	TOTAL: Longueur	116.20 Volume	m3	2 02
NROCHEMENT BETONNE: - Protection de berge rive gauche	Section (m2)	TOTAL: Longueur (m)	116.20 Volume (m3)	m3	2 02
NROCHEMENT BETONNE: - Protection de berge rive gauche Profil P'10 Profil P'11	Section (m2) 17.40	TOTAL: Longueur (m) 18.00	116.20 Volume (m3) 313.20	m3	2 02
NROCHEMENT BETONNE: - Protection de berge rive gauche Profil P'10 Profil P'11 Profil P'12	Section (m2) 17.40 17.40	TOTAL: Longueur (m) 18.00 19.50	Volume (m3) 313.20 339.30	m3	2 02
NROCHEMENT BETONNE: - Protection de berge rive gauche Profil P'10 Profil P'11 Profil P'12 Profil P'13	Section (m2) 17.40 17.40 15.00 12.80	TOTAL: Longueur (m) 18.00 19.50 18.80 17.20	Volume (m3) 313.20 339.30 282.00 220.16	m3	2 02
Profil P'10 Profil P'11 Profil P'12 Profil P'13 Profil P'14	Section (m2) 17.40 17.40 15.00 12.80 10.80	TOTAL: Longueur (m) 18.00 19.50 18.80 17.20 16.90	Volume (m3) 313.20 339.30 282.00 220.16 182.52	m3	2 02
Profil P'11 Profil P'12 Profil P'13	Section (m2) 17.40 17.40 15.00 12.80	TOTAL: Longueur (m) 18.00 19.50 18.80 17.20 16.90 21.00	Volume (m3) 313.20 339.30 282.00 220.16 182.52 226.80	m3	2 02
Profil P'10 Profil P'11 Profil P'12 Profil P'13 Profil P'14	Section (m2) 17.40 17.40 15.00 12.80 10.80	TOTAL: Longueur (m) 18.00 19.50 18.80 17.20 16.90	Volume (m3) 313.20 339.30 282.00 220.16 182.52 226.80 1 563.98	m3	2 02
Protection de berge rive gauche Profil P'10 Profil P'11 Profil P'12 Profil P'13 Profil P'14 Profil P'15	Section (m2) 17.40 17.40 15.00 12.80 10.80	TOTAL: Longueur (m) 18.00 19.50 18.80 17.20 16.90 21.00	Volume (m3) 313.20 339.30 282.00 220.16 182.52 226.80	m3	2 02
Profil P'10 Profil P'11 Profil P'12 Profil P'13 Profil P'14	Section (m2) 17.40 17.40 15.00 12.80 10.80	TOTAL: Longueur (m) 18.00 19.50 18.80 17.20 16.90 21.00 S-TOTAL:	Volume (m3) 313.20 339.30 282.00 220.16 182.52 226.80 1 563.98	m3	2 02
Protection de berge rive gauche Profil P'10 Profil P'11 Profil P'12 Profil P'13 Profil P'14 Profil P'15	Section (m2) 17.40 17.40 15.00 12.80 10.80 10.80	TOTAL: Longueur (m) 18.00 19.50 18.80 17.20 16.90 21.00 S-TOTAL: Largeur	Volume (m3) 313.20 339.30 282.00 220.16 182.52 226.80 1 563.98 Volume	m3	2 02
Protection de berge rive gauche Profil P'10 Profil P'11 Profil P'12 Profil P'13 Profil P'14 Profil P'15 - Barrettes en fond de lit du torrent Amont Profil P'10	Section (m2) 17.40 17.40 15.00 12.80 10.80 10.80	TOTAL: Longueur (m) 18.00 19.50 18.80 17.20 16.90 21.00 S-TOTAL: Largeur (m) 2.00	Volume (m3) 313.20 339.30 282.00 220.16 182.52 226.80 1 563.98 Volume (m3) 45.60	m3	2 02
Protection de berge rive gauche Profil P'10 Profil P'11 Profil P'12 Profil P'13 Profil P'14 Profil P'15 - Barrettes en fond de lit du torrent Amont Profil P'10 Amont Profil P'11	Section (m2) 17.40 17.40 15.00 12.80 10.80 10.80 Section (m2) 22.80 20.00	TOTAL: Longueur (m) 18.00 19.50 18.80 17.20 16.90 21.00 S-TOTAL: Largeur (m) 2.00 2.00	Volume (m3) 313.20 339.30 282.00 220.16 182.52 226.80 1 563.98 Volume (m3) 45.60 40.00	m3	2 02
Profil P'10 Profil P'11 Profil P'12 Profil P'13 Profil P'14 Profil P'15 - Barrettes en fond de lit du torrent Amont Profil P'10 Amont Profil P'11 Aval Profil P'11	Section (m2) 17.40 17.40 15.00 12.80 10.80 10.80 Section (m2) 22.80 20.00 15.00	TOTAL: Longueur (m) 18.00 19.50 18.80 17.20 16.90 21.00 S-TOTAL: Largeur (m) 2.00 2.00 2.00	Volume (m3) 313.20 339.30 282.00 220.16 182.52 226.80 1 563.98 Volume (m3) 45.60 40.00 30.00	m3	2 02
Profil P'10 Profil P'11 Profil P'12 Profil P'13 Profil P'14 Profil P'15 - Barrettes en fond de lit du torrent Amont Profil P'10 Amont Profil P'11 Aval Profil P'12 Amont Profil P'11 Amont Profil P'12	Section (m2) 17.40 17.40 15.00 12.80 10.80 10.80 Section (m2) 22.80 20.00 15.00 12.70	TOTAL: Longueur (m) 18.00 19.50 18.80 17.20 16.90 21.00 S-TOTAL: Largeur (m) 2.00 2.00 2.00 2.00	Volume (m3) 313.20 339.30 282.00 220.16 182.52 226.80 1 563.98 Volume (m3) 45.60 40.00 30.00 25.40	m3	2 02
Profection de berge rive gauche Profil P'10 Profil P'11 Profil P'12 Profil P'13 Profil P'15 - Barrettes en fond de lit du torrent Amont Profil P'10 Amont Profil P'11 Aval Profil P'11 Amont Profil P'12 Aval Profil P'13	Section (m2) 17.40 17.40 15.00 12.80 10.80 10.80 Section (m2) 22.80 20.00 15.00 12.70 12.30	TOTAL: Longueur (m) 18.00 19.50 18.80 17.20 16.90 21.00 S-TOTAL: Largeur (m) 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00	Volume (m3) 313.20 339.30 282.00 220.16 182.52 226.80 1 563.98 Volume (m3) 45.60 40.00 30.00 25.40 24.60	m3	2 02
Protection de berge rive gauche Profil P'10 Profil P'11 Profil P'12 Profil P'13 Profil P'14 Profil P'15 - Barrettes en fond de lit du torrent Amont Profil P'10 Amont Profil P'11 Aval Profil P'11 Amont Profil P'12 Aval Profil P'13 Aval Profil P'13 Aval Profil P'14	Section (m2) 17.40 17.40 15.00 12.80 10.80 10.80 Section (m2) 22.80 20.00 15.00 12.70 12.30 12.00	TOTAL: Longueur (m) 18.00 19.50 18.80 17.20 16.90 21.00 S-TOTAL: Largeur (m) 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00	Volume (m3) 313.20 339.30 282.00 220.16 182.52 226.80 1 563.98 Volume (m3) 45.60 40.00 30.00 25.40 24.60 24.00	m3	2 02
Profection de berge rive gauche Profil P'10 Profil P'11 Profil P'12 Profil P'13 Profil P'15 - Barrettes en fond de lit du torrent Amont Profil P'10 Amont Profil P'11 Aval Profil P'11 Amont Profil P'12 Aval Profil P'13	Section (m2) 17.40 17.40 15.00 12.80 10.80 10.80 Section (m2) 22.80 20.00 15.00 12.70 12.30	TOTAL: Longueur (m) 18.00 19.50 18.80 17.20 16.90 21.00 S-TOTAL: Largeur (m) 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00	Volume (m3) 313.20 339.30 282.00 220.16 182.52 226.80 1 563.98 Volume (m3) 45.60 40.00 30.00 25.40 24.60	m3	2 02
Profil P'10 Profil P'11 Profil P'12 Profil P'13 Profil P'15 - Barrettes en fond de lit du torrent Amont Profil P'11 Aval Profil P'12 Aval Profil P'13 Aval Profil P'14 Aval Profil P'15	Section (m2) 17.40 17.40 15.00 12.80 10.80 10.80 Section (m2) 22.80 20.00 15.00 12.70 12.30 12.00 12.00	TOTAL: Longueur (m) 18.00 19.50 18.80 17.20 16.90 21.00 S-TOTAL: Largeur (m) 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00 2.0	Volume (m3) 313.20 339.30 282.00 220.16 182.52 226.80 1 563.98 Volume (m3) 45.60 40.00 30.00 25.40 24.60 24.00 24.00 213.60	m3	2 02
Protection de berge rive gauche Profil P'10 Profil P'11 Profil P'12 Profil P'13 Profil P'15 - Barrettes en fond de lit du torrent Amont Profil P'10 Amont Profil P'11 Aval Profil P'11 Amont Profil P'12 Aval Profil P'13 Aval Profil P'13 Aval Profil P'13 Aval Profil P'14	Section (m2) 17.40 17.40 15.00 12.80 10.80 10.80 Section (m2) 22.80 20.00 15.00 12.70 12.30 12.00 12.00 Section	TOTAL: Longueur (m) 18.00 19.50 18.80 17.20 16.90 21.00 S-TOTAL: Largeur (m) 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00 2.0	Volume (m3) 313.20 339.30 282.00 220.16 182.52 226.80 1 563.98 Volume (m3) 45.60 40.00 30.00 25.40 24.60 24.00 24.00 213.60 Volume	m3	2 02
Protection de berge rive gauche Profil P'10 Profil P'11 Profil P'12 Profil P'13 Profil P'14 Profil P'15 - Barrettes en fond de lit du torrent Amont Profil P'10 Amont Profil P'11 Aval Profil P'11 Amont Profil P'12 Aval Profil P'13 Aval Profil P'14 Aval Profil P'15 - Protection de berge rive droite	Section (m2) 17.40 17.40 15.00 12.80 10.80 10.80 Section (m2) 22.80 20.00 15.00 12.70 12.30 12.00 12.00 Section (m2)	TOTAL: Longueur (m) 18.00 19.50 18.80 17.20 16.90 21.00 S-TOTAL: Largeur (m) 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00 2.0	Volume (m3) 313.20 339.30 282.00 220.16 182.52 226.80 1 563.98 Volume (m3) 45.60 40.00 30.00 25.40 24.60 24.00 213.60 Volume (m3)	m3	2 02
Profil P'10 Profil P'11 Profil P'12 Profil P'13 Profil P'15 - Barrettes en fond de lit du torrent Amont Profil P'11 Aval Profil P'12 Aval Profil P'13 Aval Profil P'14 Aval Profil P'15	Section (m2) 17.40 17.40 15.00 12.80 10.80 10.80 Section (m2) 22.80 20.00 15.00 12.70 12.30 12.00 12.00 Section	TOTAL: Longueur (m) 18.00 19.50 18.80 17.20 16.90 21.00 S-TOTAL: Largeur (m) 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00 2.0	Volume (m3) 313.20 339.30 282.00 220.16 182.52 226.80 1 563.98 Volume (m3) 45.60 40.00 30.00 25.40 24.60 24.00 24.00 213.60 Volume (m3) 238.00	m3	2 02
Protection de berge rive gauche Profil P'10 Profil P'11 Profil P'12 Profil P'13 Profil P'14 Profil P'15 - Barrettes en fond de lit du torrent Amont Profil P'10 Amont Profil P'11 Aval Profil P'11 Amont Profil P'12 Aval Profil P'13 Aval Profil P'14 Aval Profil P'15 - Protection de berge rive droite	Section (m2) 17.40 17.40 15.00 12.80 10.80 10.80 Section (m2) 22.80 20.00 15.00 12.70 12.30 12.00 12.00 Section (m2)	TOTAL: Longueur (m) 18.00 19.50 18.80 17.20 16.90 21.00 S-TOTAL: Largeur (m) 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00 2.0	Volume (m3) 313.20 339.30 282.00 220.16 182.52 226.80 1 563.98 Volume (m3) 45.60 40.00 30.00 25.40 24.60 24.00 213.60 Volume (m3)	m3	2 02

MET	RE DES TRAVAUX PH	ASE 2:		Unité	Quantité
	II - TERRASSEMENT				
DEBLAI:				m3	24 100
	Section	Longueur	Volume		
	(m2)	(m)	(m3)		
Profil P12	154.00	10.00	1 540.00		
Profil P13	120.30	10.00	1 203.00		
Profil P14	102.50	10.00	1 025.00		
Profil P15	71.00	10.00	710.00		
Profil P16	68.20	15.50	1 057.10		
Profil P'1	96.60	20.80	2 009.28		
Profil P'2	135.70	20.80	2 822.56		
Profil P'3	160.00	20.80	3 328.00		
Profil P'4	111.50	20.80	2 319.20		
Profil P'5	102.80	20.80	2 138.24		
Profil P'6	40.70	20.80	846.56		
Profil P'7	102.10	20.80	2 123.68		
Profil P'8	92.20	18.20	1 678.04		
Profil P'9	82.90	15.60	1 293.24		
		<u>TOTAL:</u>	24 093.90		
PLUS VALUE POUR DEBLAI E	N TERRAIN ROCHEUX:			m3	5 000
Il s'agit du déblaiement de la b	erge rive gauche supposée rocl	neuse à 50%			
	Section	Longueur	Volume		
	(m2)	(m)	(m3)		
D ("I DAG	, ,				
Profil P12	10.00	10.00	100.00		
Profil P13	10.00	10.00	100.00		
Profil P14	10.00	10.00	100.00		
Profil P15	9.00	10.00	90.00		
Profil P16	11.00	15.50	170.50		
Profil P'1	25.00	20.80	520.00		
Profil P'2 Profil P'3	45.00	20.80	936.00		
Profil P'4	50.00 50.00	20.80 20.80	1 040.00		
Profil P'5	45.00	20.80	1 040.00 936.00		
PIOIII P 5	45.00	20.60 <u>TOTAL:</u>	5 032.50		
		TOTAL.	3 032.30		
PLUS VALUE POUR TRI ET MIS	SE EN REMBI ALCOMPACTE:			m3	4 400
		i			4 400
Il s'agit du déblaiement de la d	igue en rive aroite				
	Section	Longueur	Volume		
	(m2)	(m)	(m3)		
Profil P12	76.50	10.00	765.00		
Profil P13	61.10	10.00	611.00		
Profil P14	45.00	10.00	450.00		
Profil P15	33.90	10.00	339.00		
Profil P16	30.80	15.50	477.40		
Profil P'1	31.10	20.80	646.88		
Profil P'2	28.80	20.80	599.04		
Profil P'3	26.60	20.80	553.28		
		TOTAL:	4 441.60		

1 - Le volume de déblai réemployé sur place est détaillé ci-dessous. Il correspond au remblaiement du lit du torrent après réalisation des paratouilles et reconstitution du remblai de la digue en rive droite. Section (m2) (mm) (m3) (m3) (m3) (m3) (m3) (m3) (m2) (m1) (m3) (m3) (m3) (m3) (m3) (m2) (m1) (m3) (m3) (m3) (m3) (m3) (m3) (m3) (m3	METRE DES TRA	VAUX PH	ASE 2:		Unité	Quantité
1 - Le volume de déblai réemployé sur place est détaillé ci-dessous. Il correspond au remblaidement du lit du torrent après réalisation des parafouilles et reconstitution du remblai de la digue en rive droite. Section Longueur Volume (m2) (m) (m3) (m3) (m3) (m3) (m4) (m3) (m3) (m3) (m3) (m3) (m3) (m3) (m3	PLUS VALUE POUR EVACUATION DES DEBLA		m3	17 200		
remblaidement du lit du torrent après réalisation des parafouilles et reconstitution du remblai de la digue en rive droite. Section	•			u		
Section Longueur Volume (m3)			•			
(m2)	digue en rive droite.					
(m2)		Section	Longueur	Volume		
Profil P12			_			
Profil P14	Profil P12	` ,		` '		
Profil P15 33.90 10.00 339.00 Profil P16 30.80 15.50 477.40 Frofil P16 30.80 15.50 477.40 Frofil P16 30.80 15.50 477.40 Frofil P17 31.10 20.80 646.88 Frofil P19 28.80 20.80 599.04 Frofil P19 26.60 20.80 553.28 Frofil P19 26.60 20.80 31.20 Frofil P19 20.80 31.20 Frofil P19 3.50 20.80 33.28 Frofil P19 3.50 20.80 33.28 Frofil P19 39.20 20.80 815.36 Frofil P19 38.10 15.60 594.36 S-TOTAL: 6740.26 Frofil P19 38.10 15.60 594.36 S-TOTAL: 6740.26 Frofil P19 38.10 15.60 594.36 S-TOTAL: 6740.26 Frofil P19 Frofil P20 Frofil P	Profil P13	61.10	10.00	611.00		
Profil P16 30.80 15.50 477.40 Profil P17 31.10 20.80 646.88 Profil P19 28.80 20.80 599.04 Profil P2 28.80 20.80 599.04 Profil P2 28.80 20.80 599.04 Profil P2 26.60 20.80 553.28 Profil P4 1.50 20.80 31.20 Profil P5 1.60 20.80 33.28 Profil P6 3.50 20.80 72.80 Profil P6 3.50 20.80 72.80 Profil P7 39.20 20.80 815.36 Profil P7 39.20 20.80 815.36 Profil P8 41.30 18.20 751.66 Profil P9 38.10 15.60 594.36 Profil P9 38.10 15.60 594.36 Profil P9 38.10 15.60 5740.26 Profil P9 38.10 15.60 Frofil P9 Profil P9	Profil P14	45.00	10.00	450.00		
Profil P'1 31,10 20,80 646,88 Profil P'2 28,80 20,80 599,04 Profil P'3 26,60 20,80 553,28 Profil P'3 26,60 20,80 31,20 Profil P'5 1,60 20,80 33,28 Profil P'6 3,50 20,80 31,20 Profil P'7 39,20 20,80 815,36 Profil P'8 41,30 18,20 751,66 Profil P'9 38,10 15,60 594,36 Profil P'9 38,10 15,60 594,36 Profil P'9 38,10 15,60 594,36 S-TOTAL: 6,740,26 ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PRELEVES SUR PLACE: TOTAL: 17,200 ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: TOTAL: 200,00 ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: TOTAL: 200,00 ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: TOTAL: 200,00 ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: FOR Section Longueur Volume (m3) ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: TOTAL: 200,00 ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: TOTAL: 200,00 ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: ENCOCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVE	Profil P15	33.90	10.00	339.00		
Profil P'2	Profil P16	30.80	15.50	477.40		
Profil P'3	Profil P'1	31.10	20.80	646.88		
Profil P'4	Profil P'2	28.80	20.80	599.04		
Profil P'5	Profil P'3	26.60	20.80	553.28		
Profil P'6 3.50 20.80 72.80 72.80 Profil P'7 39.20 20.80 815.36 Profil P'8 41.30 18.20 751.66 Profil P'8 41.30 18.20 751.66 594.36 S-TOTAL: 6 740.26 594.36 S-TOTAL: 6 740.26 2 - Le volume de déblai excédentaire à évacuer correspond donc au calcul suivant: Volume des déblais 24 100 4 700	Profil P'4	1.50	20.80	31.20		
Profil P77 39.20 20.80 815.36 Profil P8 41.30 18.20 751.66 Profil P9 38.10 15.60 594.36 S-TOTAL: 6 740.26 6 2 - Le volume de déblai excédentaire à évacuer correspond donc au calcul suivant: Volume total des déblais réemployés sur place 24 100 Volume d'enrochement sec prélevé sur place -200 TOTAL: 17 200 ENROCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PRELEVES SUR PLACE: m3 Section (m2) Longueur (m) Volume (m3) Seuil aval Profil P'9 5.00 10.00 50.00 Divers blocs présents en pied de berges TOTAL: 150.00 TOTAL: 200.00 150.00 TOTAL: 200.00 150.00 Le volume d'enrochement sec nécessaire au pavage du lit est détaillé ci-dessous: m3 400 ENROCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: Longueur Volume (m3) 1 - Le volume d'enrochement sec nécessaire au pavage du lit est détaillé ci-dessous: m3 400 ENROCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: M3 <td>Profil P'5</td> <td>1.60</td> <td>20.80</td> <td>33.28</td> <td></td> <td></td>	Profil P'5	1.60	20.80	33.28		
Profil P'8	Profil P'6	3.50	20.80	72.80		
Profil P'9 38.10 15.60 594.36 S-TOTAL: 6 740.26	Profil P'7	39.20	20.80	815.36		
S-TOTAL: 6 740.26 Companies Companie	Profil P'8	41.30	18.20	751.66		
2 - Le volume de déblai excédentaire à évacuer correspond donc au calcul suivant: Volume total des déblais Volume des déblais réemployés sur place Volume d'enrochement sec prélevé sur place Volume d'enrochement sec prélevé sur place Section Longueur Volume (m2) (m) (m3) Seuil aval Profil P'9 5.00 10.00 50.00 Divers blocs présents en pied de berges 1 - Le volume d'enrochement sec nécessaire au pavage du lit est détaillé ci-dessous: Section Longueur Volume (m2) (m) (m3) TOTAL: 200.00 ENROCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: 1 - Le volume d'enrochement sec nécessaire au pavage du lit est détaillé ci-dessous: Section Longueur Volume (m2) (m) (m3) Profil P'7 15.80 8.40 132.72 Profil P'8 16.10 14.20 228.62 Profil P'9 14.80 13.60 201.28 S-TOTAL: 562.62 2 - Le volume d'enrochement sec prelevé sur place a été calculé précédemment: S-TOTAL: -200.00 3 - Le volume d'enrochement sec provenant de carrière est donc le suivant:	Profil P'9	38.10	15.60	594.36		
2 - Le volume de déblai excédentaire à évacuer correspond donc au calcul suivant: Volume total des déblais Volume des déblais réemployés sur place Volume d'enrochement sec prélevé sur place Volume d'enrochement sec prélevé sur place Section Longueur Volume (m2) (m) (m3) Seuil aval Profil P'9 5.00 10.00 50.00 Divers blocs présents en pied de berges 1 - Le volume d'enrochement sec nécessaire au pavage du lit est détaillé ci-dessous: Section Longueur Volume (m2) (m) (m3) TOTAL: 200.00 ENROCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: 1 - Le volume d'enrochement sec nécessaire au pavage du lit est détaillé ci-dessous: Section Longueur Volume (m2) (m) (m3) Profil P'7 15.80 8.40 132.72 Profil P'8 16.10 14.20 228.62 Profil P'9 14.80 13.60 201.28 S-TOTAL: 562.62 2 - Le volume d'enrochement sec prelevé sur place a été calculé précédemment: S-TOTAL: -200.00 3 - Le volume d'enrochement sec provenant de carrière est donc le suivant:			S-TOTAL:	6 740.26		
Volume des déblais réemployés sur place -6 700 -200 TOTAL: 17 200 ENROCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PRELEVES SUR PLACE: Section (m2) (m) (m3) Longueur (m3) Volume (m3) Seuil aval Profil P'9 5.00 10.00 50.00 150.00 TOTAL: 200.00 ENROCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: m3 400 ENROCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: m3 400 ENROCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: m3 400 1 - Le volume d'enrochement sec nécessaire au pavage du lit est détaillé ci-dessous: m3 400 Profil P'7 15.80 8.40 132.72 Profil P'8 16.10 14.20 228.62 Profil P'9 14.80 13.60 201.28 S-TOTAL: 562.62 2 - Le volume d'enrochement sec prelevé sur place a été calculé précédemment: S-TOTAL: -200.00 3 - Le volume d'enrochement sec provenant de carrière est donc le suivant: Le volume d'enrochement sec provenant d	2 - Le volume de déblai excédentaire à évacuer	correspond d	·			
Volume des déblais réemployés sur place -6 700 -200 TOTAL: 17 200 ENROCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PRELEVES SUR PLACE: Section (m2) (m) (m3) Longueur (m3) Volume (m3) Seuil aval Profil P'9 5.00 10.00 50.00 150.00 TOTAL: 200.00 ENROCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: m3 400 ENROCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: m3 400 ENROCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: m3 400 1 - Le volume d'enrochement sec nécessaire au pavage du lit est détaillé ci-dessous: m3 400 Profil P'7 15.80 8.40 132.72 Profil P'8 16.10 14.20 228.62 Profil P'9 14.80 13.60 201.28 S-TOTAL: 562.62 2 - Le volume d'enrochement sec prelevé sur place a été calculé précédemment: S-TOTAL: -200.00 3 - Le volume d'enrochement sec provenant de carrière est donc le suivant: Le volume d'enrochement sec provenant d	Volume total des déblais			24 100		
Note						
ENROCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PRELEVES SUR PLACE: M3 200	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
Section (m2) Longueur (m3)			TOTAL:			
Section (m2) Longueur (m3)						
Cm2	ENROCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PRELEVES	SUR PLACE	<u>i:</u>		m3	200
Cm2		Section	Longueur	Volume		
Seuil aval Profil P'9 5.00 10.00 50.00 Divers blocs présents en pied de berges 150.00 TOTAL: 200.00		(m2)	_	(m3)		
Divers blocs présents en pied de berges TOTAL: 200.00	Squil aval Profil P'0	, ,	` '	, ,		
TOTAL: 200.00 ENROCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENANT DE CARRIERE: 1 - Le volume d'enrochement sec nécessaire au pavage du lit est détaillé ci-dessous: Section Longueur Volume (m2) (m) (m3)		0.00	10.00			
## Add ## Add	Divers blocs presents en plea de berges		TOTAL ·			
1 - Le volume d'enrochement sec nécessaire au pavage du lit est détaillé ci-dessous: Section Longueur Volume			<u>1017.L.</u>	200.00		
1 - Le volume d'enrochement sec nécessaire au pavage du lit est détaillé ci-dessous: Section Longueur Volume	ENROCHEMENT SEC 250 - 3500 kg PROVENAL	NT DE CARP	IFRF:		m3	400
Section Longueur Volume (m2) (m) (m3)				s:	1113	700
Profil P'7	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2					
Profil P'7 15.80 8.40 132.72 Profil P'8 16.10 14.20 228.62 Profil P'9 14.80 13.60 201.28 S-TOTAL: 562.62 2 - Le volume d'enrochement sec prelevé sur place a été calculé précédemment: S-TOTAL: -200.00 3 - Le volume d'enrochement sec provenant de carrière est donc le suivant: -200.00						
Profil P'8 16.10 14.20 228.62 Profil P'9 14.80 13.60 201.28 S-TOTAL: 562.62 2 - Le volume d'enrochement sec prelevé sur place a été calculé précédemment: S-TOTAL: -200.00 3 - Le volume d'enrochement sec provenant de carrière est donc le suivant: -200.00	Profil P'7	` ,		, ,		
Profil P'9 14.80 13.60 201.28 S-TOTAL: 562.62 2 - Le volume d'enrochement sec prelevé sur place a été calculé précédemment: S-TOTAL: -200.00 3 - Le volume d'enrochement sec provenant de carrière est donc le suivant:						
S-TOTAL: 562.62 2 - Le volume d'enrochement sec prelevé sur place a été calculé précédemment: S-TOTAL: -200.00 3 - Le volume d'enrochement sec provenant de carrière est donc le suivant:						
2 - Le volume d'enrochement sec prelevé sur place a été calculé précédemment: S-TOTAL: 3 - Le volume d'enrochement sec provenant de carrière est donc le suivant:	IIOIIIF3	14.00				
S-TOTAL: -200.00 3 - Le volume d'enrochement sec provenant de carrière est donc le suivant:	O La calcara di La Calcara		<u></u>	302.02		
3 - Le volume d'enrochement sec provenant de carrière est donc le suivant:	z - Le volume d'enrochement sec prelevé sur pl	ace a eté calc	•			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			<u>S-TOTAL:</u>	-200.00		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	3 - Le volume d'enrochement sec provenant de	carrière est d	onc le suivant:			
<u>101AL.</u> 302.02				362 62		
I I			IOTAL.	302.02		

METRE DES TRA	AVAUX PH	ASE 2:		Unité	Quantité
IV - B	ETON				
GROS BETON:				m3	80
Piste rive droite de part et d'autre de P'3 Piste rive droite de P14 à P12	Section (m2) 1.00 2.00	Longueur (m) 20.00 30.00 <u>TOTAL:</u>	Volume (m3) 20.00 60.00 80.00		55
ENROCHEMENT BETONNE:				m3	4 000
- Reconstruction digue rive droite	Section (m2)	Longueur (m)	Volume (m3)		
Profil P12 Profil P13 Profil P14 Profil P15 Profil P16 Profil P'1 Profil P'2 Profil P'3	33.90 27.80 25.00 24.50 24.00 23.00 22.00 21.00	10.00 10.00 10.00 10.00 15.50 20.80 20.80 20.80 <i>S-TOTAL:</i>	339.00 278.00 250.00 245.00 372.00 478.40 457.60 436.80 2 856.80		
 Mur de soutènement coté décheterie Profil Type 	Section (m2) 5.50	Longueur (m) 96.00	Volume (m3) 528.00		
- Reprise en sous-oeuvre digue rive droite	Section	<u>S-TOTAL:</u> Longueur	<i>528.00</i> Volume		
Profil P'4 Profil P'5 Profil P'6 Profil P'7 Profil P'8 Profil P'9	(m2) 3.10 3.90 3.80 3.30 4.50 4.50	(m) 20.80 20.80 20.80 20.80 18.20 15.60 <u>S-TOTAL:</u>	(m3) 64.48 81.12 79.04 68.64 81.90 70.20 445.38		
- Barrettes en fond de lit du torrent Profil P'7 Amont Profil P'8 Aval Profil P'8 Aval Profil P'9	Section (m2) 15.80 16.00 16.00 14.80	Largeur (m) 2.00 2.00 2.00 2.00 2.00 <u>S-TOTAL:</u>	Volume (m3) 31.60 32.00 32.00 29.60 125.20 3 955.38		
MACONNERIE SAVOYARDE AVEC PIERRES P		LACE		m3	130
Il s'agit de la rehausse de la digue reconstruite Coupe type	en rive droite Section (m2) 1.05	Longueur (m) 120.00 <u>TOTAL:</u>	Volume (m3) 126.00 126.00		

	II - TERRASSEMENT				_
	II TERRO COEMERT				
EBLAI:				m3	1 30
	Section	Longueur	Volume		
	(m2)	(m)	(m3)		
Profil P'4	7.10	21.70	154.07		
Profil P'5	8.70	24.80	215.76		
Profil P'6	13.00	23.50	305.50		
Profil P'7	11.00	21.00	231.00		
Profil P'8	3.60	17.70	63.72		
Profil P'9	3.00	14.70	44.10		
Profil P'10	3.30	16.60	54.78		
Profil P'11	3.10	18.30	56.73		
Profil P'12	2.90	15.50	44.95		
Profil P'13	2.70	15.80	42.66		
Profil P'14	2.50	15.80	39.50		
Profil P'15	2.80	7.70	21.56		
		TOTAL:	1 274.33		
EMBLAI TOUT VENANT 0/100:				m3	1 10
	Section	Longueur	Volume		
	(m2)	(m)	(m3)		
Profil P'4	8.80	21.70	190.96		
Profil P'5	8.00	24.80	198.40		
Profil P'6	12.40	23.50	291.40		
Profil P'7	9.00	21.00	189.00		
Profil P'8	2.00	17.70	35.40		
Profil P'9	1.60	14.70	23.52		
Profil P'10	1.90	16.60	31.54		
Des CL DIAA	1.70	18.30	31.11		
Profil P'11	1.70	15.50	26.35		
Profil P'12	1.40	15.80	22.12		
	1.40	4 = 00	18.96		
Profil P'12	1.20	15.80			
Profil P'12 Profil P'13		15.80 7.70	13.86		
Profil P'12 Profil P'13 Profil P'14	1.20				
Profil P'12 Profil P'13 Profil P'14	1.20 1.80	7.70 <u>S-TOTAL:</u>	13.86	m3	1 30

<u>IV</u> BETON VIBRE DE STRUCTURE (Y COMPR	- BETON				
SETON VIBRE DE STRUCTURE (Y COMPR					
	IS COFFRAGE ET	ACIERS):		m3	350
Il s'agit de la rehausse du mur maçonné riv					
•	Section	Longueur	Volume		
	(m2)	(m)	(m3)		
Profil P'7	2.80	10.00	28.00		
Profil P'8	2.60	17.70	46.02		
Profil P'9	2.70	14.70	39.69		
Profil P'10	2.60	16.60	43.16		
Profil P'11	2.50	18.30	45.75		
Profil P'12	2.20	15.50	34.10		
Profil P'13	2.50	15.80	39.50		
Profil P'14	2.80	15.80	44.24		
Profil P'15	3.40	7.70	26.18		
		<u>TOTAL:</u>			
ENROCHEMENT BETONNE:				m3	380
Il s'agit de la rehausse en remplacement de	es gabions			""	000
	Section	Longueur	Volume		
	(m2)	(m)	(m3)		
Profil P'4	4.10	21.70	88.97		
Profil P'5	4.60	24.80	114.08		
Profil P'6	5.00	35.00	175.00		
FIOIII F O	3.00	33.00 <u>TOTAL:</u>			
MACONNERIE SAVOYARDE				m3	70
Il s'agit de l'habillage coté parking de la reh	ausse du mur macc	onné rive droite		""3	70
2 - 3 - 2 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1	Section	Longueur	Volume		
	(m2)	(m)	(m3)		
Profil P'7	0.60	10.00	6.00		
Profil P'8	0.50	17.70	8.85		
Profil P'9	0.50	14.70	7.35		
Profil P'10	0.50	16.60	8.30		
Profil P'11	0.50	18.30	9.15		
Profil P'12	0.50	15.50	7.75		
Profil P'13	0.50	15.80	7.90		
Profil P'14	0.60	15.80	9.48		
Profil P'15	0.60	7.70 <u>TOTAL:</u>	4.62 69.40		

Agence RTM des Alpes du Sud Service RTM des Hautes-Alpes

5, rue des Silos – CS 36003 - 05007 GAP CEDEX

Tél: 04.92.53.61.12 rtm.gap@onf.fr



